

# Saint Paul des Landes

## Bulletin Municipal d'Information 2010



# Services municipaux

## GARDERIE & CANTINE SCOLAIRE

Matin 7h30 / 8h20 Mercredi midi 11 h 30 à 12 h 30  
Soir 15h45 / 16h25 et 16h25 / 18h30

Mercredi midi	Soir 15h45 / 16h25	Soir 16h25 / 18h30	Transport en taxi
Tarif A : 0,71 €	Tarif D : 0,25 €	Tarif B : 1,22 €	Tarif C : 0,23 €
Ticket bleu	Ticket vert	Ticket rose	Ticket blanc

### CANTINE

Enfants de la commune : 2,50 €	Enfants hors commune : 3,60 €	Adultes : 5 €
-----------------------------------	----------------------------------	------------------

Inscriptions auprès du secrétariat de Mairie, au plus tard le mercredi pour la semaine suivante. En cas d'absence :

- Absence non signalée en Mairie : tous les jours d'inscription sont facturés.
- Absence signalée en Mairie : repas non facturé si l'absence est signalée 48h à l'avance, moins de 48h seul le 1<sup>er</sup> jour est facturé.

Facturation par la Trésorerie Aurillac Banlieue tous les deux mois environ.

**Transport scolaire** : tarif de 0,65 € par jour et par enfant, facturation en début de trimestre.

## MAIRIE

### Horaires d'ouverture

**Lundi** sur rendez-vous  
**Mardi** 14 h à 18 h  
**Mercredi** 8 h à 12 h  
14 h à 18 h  
**Jeudi** 14 h à 18 h  
**Vendredi** 14 h à 18 h  
**Samedi** 10 h à 12 h

Tél. : 04 71 46 30 24 Fax : 04 71 46 40 92

MAIRIE-ST-PAUL-DES-LANDES@wanadoo.fr

Site Internet : [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr)

## MEDIATHEQUE **la Grange**

**Lundi** fermée  
**Mardi** 15 h à 18 h  
**Mercredi** 10 h à 12 h / 14 h à 18 h  
**Jeudi** 15 h à 18 h  
**Vendredi** 14 h à 19 h 30  
**Samedi** 9 h à 12 h 30

Tél. : 04 71 46 34 28

Courriel : [mediatheque.st-paul@orange.fr](mailto:mediatheque.st-paul@orange.fr)

## Médecins de Garde

- Les nuits de 19 h à 8 h,
- Les week-end du samedi 12 h au lundi 8 h
- Les jours fériés...

...continuez à appeler le numéro de votre médecin traitant.

Votre appel sera pris en charge par une secrétaire médicale puis un médecin qui, s'il le juge nécessaire, vous dirigera sur cette nouvelle structure.

## La Poste

13 rue de la Mairie 04 71 63 04 27

- Du mardi au vendredi : 9 h à 12 h  
13 h 30 à 15 h 30
- Samedi matin : 9 h à 12 h

Dernière levée : 11 h 30

## Etat civil 2009

### Décès

Roger RASTOUL, le 23 mars  
Gustave ESCHERRY, le 28 mars  
Jean-Marie ESTEYRIES, le 25 avril  
Pierre VALAT, le 14 août  
Antoine PIGANIOL, le 28 août  
Gérard BENT, le 17 décembre  
Marie-Louise ROUSSENGUES née COUSTAROUX, le 18 décembre

### Naissances

Louis MAGNE, 7 janvier, Le Violon  
Maëlle MURAT, 8 janvier, 19 rue des Ecoles  
Cyprian PORTERO, 23 janvier, 14 route de Brive  
Tom DELFAU, 24 janvier, 12 route d'Aurillac  
Mathis VIGIER, 14 février, Picou  
Anne-Lise GUERIN, 21 février, 4 rue de Fortet  
Elodie SUC, 7 avril, Les Peyrières  
Alice PERRIÉ, 28 avril, Escouderc  
Laureen FLOTTE, 2 mai, L'Hôpital  
Albane FORESTIER, 7 mai, Picou

Eliott ESTEVES, 5 juin, 6 route de Brive  
Inès GAUZINS, 9 août, Escouderc  
Sarah JEUMONT, 10 sept., 14 domaine de la Camp-Haute  
Léna DRACON, 3 décembre, le Bac  
Arthur TROUPEL, 6 décembre, 22 Chemin des Hirondelles

### Mariages

Le 6 juin entre Jean-Christophe VIGIER et Isabelle CHAMBON  
Le 4 juillet entre Jérôme MOULENE et Sophie ROUX  
Le 11 juillet entre Pierre BILLOUX et Emilie VIGIER  
Le 11 juillet entre Juan CASANOVA et Nadine CAQUOT  
Le 18 juillet entre Géraud RAYNAL et Sophie PRADAUT  
Le 25 juillet entre Daniel BIENVENU et Sandrine VOLPI  
Le 8 août entre Peter CONTENSOUX et Nelly CHANCEL  
Le 8 août entre Olivier CHEYVIALLE et Vinciane ROUCHES, célébré à Pierrefort (Cantal)  
Le 29 août entre Benoît BAHOUAGNE et Sabrina VEYRINE  
Le 18 septembre entre Georges ESTEVES et Emilie CARO  
Le 19 septembre entre Cédric PHIALIP et Magali ALEXIS, célébré à Saint-Sornin-Lavoipps (Corrèze)



# Le Mot du Maire

L'année 2009 est terminée.

Pour la Commune de Saint-Paul-des-Landes, elle aura été l'année de la réalisation ou de la mise en place de dossiers très importants. Le chantier de la Grande Rue, entre le Lavoir et la Place de l'Eglise a débuté en septembre par des travaux de restructuration des réseaux, eau, assainissement et pluvial, essentiellement par la CABA et partiellement par la Commune. L'aménagement des trottoirs et de la chaussée a suivi, il se terminera, avec les aménagements paysagers au printemps 2010.



Le projet d'aide au maintien à domicile, élaboré avec compétence, a été déposé pour l'obtention d'un agrément. Nous espérons qu'il sera opérationnel rapidement.

Le projet de Zone d'Activités d'intérêt commun, en partenariat avec la CABA, avance. Sa réalisation devrait renforcer l'attractivité de Saint-Paul-des-Landes ainsi que son rôle de pôle de développement à l'ouest du Bassin d'Aurillac.

Enfin Pierre PHILIPPE a quitté la Mairie de Saint-Paul-des-Landes. Il a, avec beaucoup de compétence, fait évoluer la Médiathèque et l'Accueil de Loisirs vers un niveau très élevé.

Ces réalisations ou projets, ainsi que ceux que vous découvrirez tout au long de ce bulletin municipal, témoignent, au travers de l'exemple de notre commune, du rôle essentiel des collectivités locales dans le fonctionnement et le soutien à l'économie locale.

L'année 2010 qui commence, sera l'année des incertitudes liées aux réformes ou aux projets de réforme du Gouvernement. Quel sera le rôle de la Commune lorsque la réforme des collectivités locales sera appliquée ? Aura-t-elle encore une autonomie de décision ou financière ? Sera-t-elle plus ou moins dissoute dans l'intercommunalité ?

La réforme de la Taxe professionnelle ne devrait logiquement pas avoir d'impact direct sur le budget communal. Cependant et même si en 2010 les compensations devraient permettre une continuité, dès 2011, les tensions créées au sein des intercommunalités ou les diminutions de ressources des Conseils Généraux ou Régionaux, devraient se répercuter jusque dans les budgets communaux.

Qu'en sera-t-il alors de la recherche de finances par les collectivités et la Commune en particulier ? Qui sera mis à contribution ? L'Etat ? Les particuliers au travers des taxes dites domestiques (foncières et d'habitation) ? Sera-t-il créées de nouvelles taxes ? Une période d'incertitude s'ouvre.

Avec les membres du Conseil Municipal, je vous présente nos meilleurs vœux pour 2010.



Jean-Pierre DABERNAT  
Maire de Saint-Paul-des-Landes

## Nouveau logo pour la commune de Saint-Paul-des-Landes !

Il a été conçu par Marion Andrieu une étudiante en BTS communication qui a effectué un stage à la CABA.

## Sommaire

Services municipaux	p. 2
Mot du maire	p. 3
Mot de la Conseillère Générale	p. 4
CABA	p. 5
Puy de Careizac	p. 6
Bulletin du SMOCE	p. 7 à 14
Bulletin Natura 2000	p. 15 à 18
SIVU, compostage CABA	p. 19
Départ Pierre PHILIPPE	p. 20 et 21

Conseils municipaux	p. 22 à 27
Composition du Conseil Municipal	p. 28
Réalisations 2009	p. 29 à 32
Projets 2010	p. 33
Départ Abbé COMBADIERES	p. 34
Tour cycliste de la CABA	p. 34
Accueil de Loisirs	p. 35
Médiathèque - animations	p. 36
Expositions	p. 37
Les Automnales	p. 38
Expositions	p. 39
Vie associative	p. 40 à 43

### Bulletin municipal de Saint-Paul-des-Landes

Documentation, photos, rédaction, mise en page : Mairie de Saint-Paul-des-Landes ; sauf rédaction des textes et photos des associations (p. 40 à 43) : associations concernées.

Impression : imprimerie CARACTERE SA, 2, rue Monge - BP 224 15002 Aurillac Cedex. Tél : 04 71 48 05 46. Fax : 04 71 48 75 45

Selon une jurisprudence constante, les éditeurs ne sont pas responsables des erreurs ou des omissions des ouvrages qu'ils publient. Toute reproduction, toute adaptation, même partielles, quels qu'en soient le support et le destinataire sont interdites sans autorisation préalable. (art. 19, loi du 11 mars 1957). 1<sup>er</sup> trimestre 2010.

# Mot de la conseillère générale

**Florence Marty**  
**Conseillère Générale du Cantal Canton d'Aurillac II**

## TRIBUNE LIBRE



Le dernier recensement de la population atteste que Saint-Paul-des-Landes connaît une démographie dynamique. Cette évolution positive démontre que la commune est attractive et que ses élus mènent avec beaucoup de volonté des projets indispensables au bien vivre de ses habitants et à un aménagement durable de son territoire.

À la demande de votre Maire Jean-Pierre DABERNAT, j'ai appuyé cette année les projets de création d'une Zone Artisanale et d'un service innovant favorisant le maintien à domicile des personnes âgées. Je peux donc témoigner du travail important fourni par l'équipe municipale pour les faire aboutir, ce qui ne se fera pas sans soutiens financiers extérieurs.

Ce travail de terrain très volontariste, qui donne des raisons d'espérer, est malheureusement entravé par un contexte extrêmement préoccupant. Et je ne peux hélas à ce sujet que réitérer l'inquiétude dont j'avais fait part dans votre bulletin municipal 2008 concernant l'autonomie financière des collectivités de plus en plus asphyxiées.

En effet, la situation financière de notre Département examinée lors de l'Assemblée du 6 novembre 2009 est aujourd'hui des plus préoccupantes. Elle démontre, chiffres à l'appui, que les craintes formulées depuis plusieurs années par le Groupe d'Opposition étaient tout à fait fondées, ce dont je ne me réjouis pas.

- Les recettes ont augmenté de 6,7 % en 2008 et les dépenses de 10,3 % !
- Le taux d'épargne brute recule de 3,4 points en 1 an.
- L'encours de la dette passe de 88 M€ en 2005 à 155 M€ en 2008 soit + 66,9 M€ !
- Le volume d'investissement par habitant est très supérieur à la moyenne nationale (355 € contre 297 €).

Dans un article du Point paru le 29 octobre dernier, le Cantal est pointé comme un département des plus dispendieux... Si personne ne peut nier le poids des non-compensations des transferts opérés par l'État sur l'économie départementale, le Conseil Général ne peut pour autant se dédouaner totalement de sa responsabilité de gestionnaire : Le risque de déséquilibre, à très court terme, est bien réel, alors que nos marges de manœuvre sont très restreintes.

Dans un tel contexte, le financement partiel de l'aménagement de la RN 122, proposé à hauteur de 4 à 5 M€ par le Président Descœur, apparaît totalement déraisonnable, sachant que le Cantal doit assumer seul depuis janvier 2006 l'entretien et la modernisation indispensable de la RD 120, porte d'entrée Ouest du Bassin d'Aurillac et du Cantal.

L'Etat, qui a la compétence exclusive des routes nationales doit assumer l'aménagement non moins indispensable de la RN 122, seule route nationale du Cantal !

Ce contexte financier va conduire le Conseil Général à limiter ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Cela se traduira inévitablement par une diminution de certains services et programmes d'aides dont les communes risquent de pâtir.

Une hausse de l'impôt direct qui touchera fortement les contribuables est également programmée, alors que notre richesse fiscale est des plus restreinte avec le triste record national de pauvreté chez les plus de 65 ans. Cette hausse dépassera selon toute vraisemblance celle de 6 % opérée en 2009 (Le Cabinet Klopfer préconise dans sa conclusion 9 % minimum).

**Ne nous racontons pas d'histoire !** Le Cantal est confronté aujourd'hui à une situation financière extrêmement grave, d'autant que la réforme de la fiscalité aura de lourdes conséquences sur les collectivités locales et que les effets de la crise sont loin d'être terminés.

Cette crise frappe en tout premier lieu les citoyens Cantaliens. Je ne saurais cautionner, lors du Budget Primitif 2010 du Département qui sera examiné en décembre, qu'ils aient à payer au travers d'une fiscalité démesurée, l'imprévoyance du Département, les désengagements de plus en plus nombreux de l'Etat et l'absence d'une péréquation solidaire qui l'empêche d'assurer son développement.

**Florence MARTY**  
Conseillère Générale du Cantal, Canton d'Aurillac II

**PERMANENCE de Florence MARTY, Conseillère Générale du Canton d'Aurillac II**

Un mercredi par mois, de 17h à 18h sans rendez-vous à la Mairie. (voir dates des permanences en Mairie).

## L'action de la CABA en 2009

Au service des habitants de Saint-Paul-des-Landes

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) apporte toute l'année des services aux habitants de son territoire. A l'échelle communautaire, l'une de ses actions les plus visibles est la réalisation d'équipements structurants tels que le Prisme, le Centre Aquatique et plus récemment l'Epicentre, le nouvel espace de cultures urbaines. Ces derniers ont également pour but d'assurer l'attractivité du territoire.

Au quotidien, voici les principales actions réalisées par la CABA en 2009 à Saint-Paul-des-Landes :

### Service de l'Eau

En 2009, la CABA a enregistré 25 nouveaux abonnements au réseau d'alimentation en eau potable, dont plus de la moitié au nouveau lotissement de la Camp haute.

Dans le cadre des travaux de la traverse du bourg, le réseau de distribution en eau potable a été réhabilité et modernisé. Afin d'en garantir la qualité bactériologique, l'eau est préventivement désinfectée avant sa mise en distribution (rayonnement UV et chloration). Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont affichés en mairie et communicables aux tiers sur simple demande. Une note de synthèse annuelle est par ailleurs disponible sur le site web de la CABA, rubrique « Eau ».

De même, afin d'assurer le meilleur service aux abonnés et de permettre l'aménagement de nouvelles zones d'activités et d'habitat, la commune est concernée par l'étude de renforcement de l'approvisionnement en eau sur le secteur ouest de la CABA, à partir des ressources excédentaires de la vallée de l'Authre.

Le Service public de l'eau, ce sont aussi les interventions 24 h/24 h et 7 jours/7 des équipes d'astreinte en cas de désordre sur les réseaux (fuites, etc.).

### Environnement

La CABA met des Points verts à disposition des habitants pour l'apport des journaux et magazines, des emballages et du verre qui seront ensuite recyclés. A Saint-Paul-des-Landes, deux points sont mis à disposition des habitants, un rue de la Camp de Garrigoux et l'autre au parking municipal, au total 3 conteneurs à verre, 3 conteneurs pour les journaux/magazines et 3 conteneurs pour les emballages. Il convient tout de même de rappeler qu'il ne faut rien laisser au pied du conteneur ! Les produits recyclables doivent être mis dans le conteneur prévu pour chaque matière, et les ordures ménagères déposées dans les bacs marons. Quant aux encombrants, il faut les apporter à la déchetterie de l'Yser ou à celle des Quatre-Chemins.

Depuis mai 2009, la déchetterie des Quatre-Chemins accepte également les Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) qui fonctionnent grâce à une pile, une prise ou un accumulateur (Gros électroménager froid et hors-froid, écrans, petit électroménager, informatique, audio, vidéo, téléphonie, outillage, jouets, etc.) et les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) c'est-à-dire les déchets polluants produits en petite quantité par les ménages (produits de bricolage, d'entretien, de jardinage, etc.). Ces DMS doivent être rapportés à la déchetterie avec leur emballage : pot, bidon, bombe, boîte en carton ou en fer... (que l'emballage soit vide ou contienne encore des résidus).

Plus de renseignement sur le site [www.caba.fr](http://www.caba.fr), rubrique « Environnement - Collecte des déchets ».

### Transports

C'est la Stabus qui, par délégation, gère les transports publics pour le compte de la CABA. A Saint-Paul-des-Landes, les lignes de bus « C » (Ayrens, Saint-Paul-des-Landes-Espinat-Aurillac) et « C2 » (Ayrens, Saint-Paul-des-Landes, Collège de Laroquebrou) desservent différentes zones, du lundi au vendredi. De plus, un service de Transport A la Demande (TAD) fonctionne le mercredi et le samedi. *Réservation : 0 800 33 58 69*. Retrouvez toutes les informations sur les horaires du réseau sur le site : [www.stabus.fr](http://www.stabus.fr)

### Urbanisme

Une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** (OPAH) de Développement durable a été lancée fin 2005. Jusqu'à fin novembre 2009, la CABA a enregistré sur la commune de Saint-Paul-des-Landes : une demande de réhabilitation de logements locatifs, 2 demandes de mise en place ou réhabilitation de systèmes d'assainissement autonome et 5 demandes de pose d'installations solaires.

### Site internet [www.caba.fr](http://www.caba.fr)

Une navigation facilitée, une ergonomie remodelée, un site accessible aux personnes handicapées, une charte graphique harmonisée... Autant de défis relevés par la nouvelle version du site internet de la CABA mis en ligne en mars 2009.

L'objectif de cette refonte était de faciliter la navigation pour les internautes, notamment pour les personnes handicapées, d'améliorer l'accès à l'information et de laisser une plus grande place à l'image. Autre évolution, en lien avec les équipements réalisés et gérés par la Communauté d'Agglomération : la création de sites spécifiques pour le Centre Aquatique, la Médiathèque communautaire et les campings. Le site de la CABA est mis à jour quasi-quotidiennement. Les actualités et les brèves sont actualisées à chaque nouvelle information ou événement. De même la Galerie Photo s'enrichit régulièrement. Après chaque concert du Prisme, vous pouvez notamment y retrouver les plus beaux clichés des artistes !

L'agenda des manifestations est lui aussi mis à jour chaque semaine. Sans oublier la mise en ligne du magazine Agglo mag, de vidéos, rapports ou programmes, comptes rendus du Conseil communautaire, guides, etc.

La Commune de Saint-Paul-des-Landes a été la première à réaliser son site internet « [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr) » à partir de l'architecture et des modules développés par la CABA et mis à disposition des Communes qui le souhaitent.

### **CABA** [www.caba.fr](http://www.caba.fr)

**Accueil** : 41, rue des Carmes, 15000 Aurillac ; tél : 04 71 46 86 30 ; fax : 04 71 46 86 32

**Centre technique communautaire (CTC)**, 195 avenue du Général Leclerc, 15000 Aurillac ; tél : 04 71 46 48 50

**Centre Aquatique du Bassin d'Aurillac**, la Ponétie : 04 71 48 26 80 ; [www.centreaquatique.caba.fr](http://www.centreaquatique.caba.fr)

**Médiathèque**, ancien bâtiment de l'ENILV, place du Château Saint-Etienne, Aurillac : 04 71 46 86 36 ; [www.mediathèque.caba.fr](http://www.mediathèque.caba.fr)

**Régie des eaux (CTC)** : 04 71 46 86 38

**Urgence Eau et assainissement (CTC)** : 04 71 46 48 60

**SPANC** : 04 71 46 86 31

# Nature & Environnement

## Un point sur le centre d'enfouissement de Careizac...

Les équipes municipales des communes d'Ayrens et Saint-Paul-des-Landes se sont réunies pour faire un point sur l'évolution du plan départemental d'élimination des déchets et son influence sur la vie des 2 communes. Nous avons estimé qu'il était important d'informer les habitants des 2 communes sur l'état d'avancement de ce projet dans un souci de transparence.

### Rappel historique :

En mai 2007, le plan départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés, déterminait que 2 centres d'enfouissement allaient être créés pour recevoir les déchets ménagers de l'Ouest Cantal :

- Un centre destiné aux déchets non fermentescibles : déchets industriels banals sur le site du Puy de Careizac situé sur les communes d'Ayrens et Saint-Paul-des-Landes.
- Un 2<sup>ème</sup> centre en un lieu à fixer pour les ordures ménagères.

Ces 2 sites ont vocation à remplacer celui de Tronquières, qui doit cesser son activité fin 2011, ainsi que certains autres qui ont été fermés dans l'Ouest Cantal.

A cette époque, les 2 Conseils municipaux d'Ayrens et Saint-Paul-des-Landes, conscients de la nécessité de trouver une solution à ces problèmes de traitement des ordures, ne s'étaient pas opposés à ce programme. Ils restaient malgré tout attentifs à ce que soit respecté l'ensemble des décisions du plan départemental validé par les collectivités et les services de l'état.

### Quelques explications :

Le site du Puy de Careizac, est situé en limite des communes d'Ayrens, Saint-Paul-des-Landes, Saint-Victor, Nieudan sur l'emplacement d'une carrière d'argile. Il s'étendra sur environ 4 ha dont 1,9 ha de stockage.

Les déchets industriels banals destinés à être stockés sur le site de Careizac sont des déchets non fermentescibles, non recyclables et non dangereux.

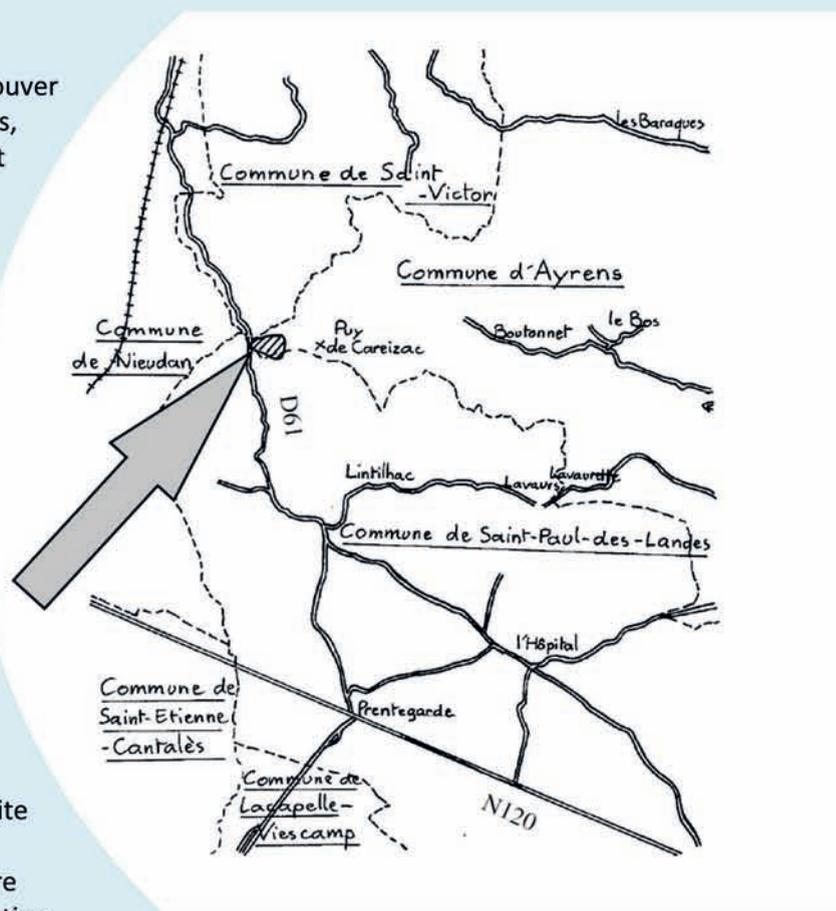
### La situation actuelle :

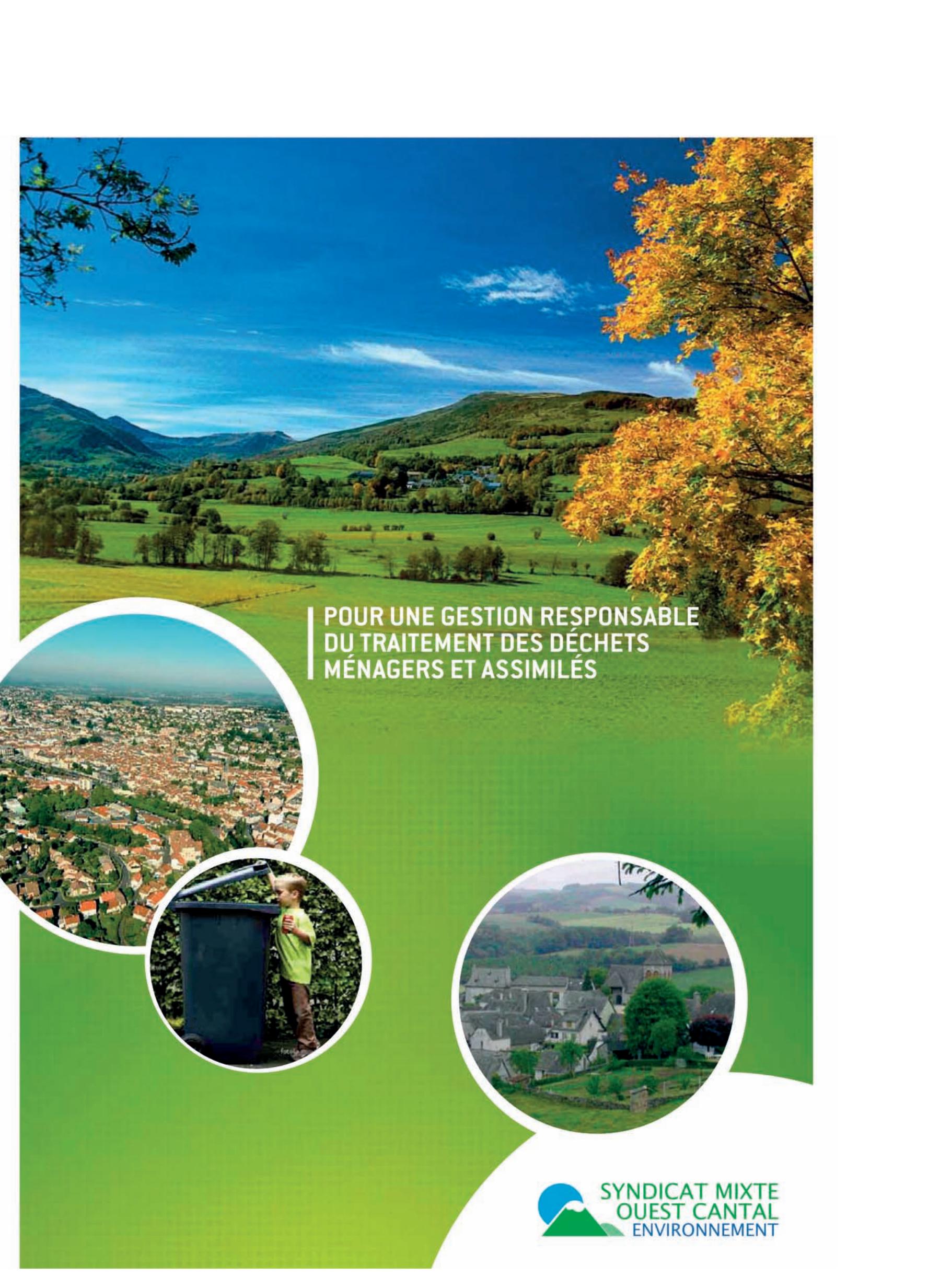
En avril 2008, a été constitué le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE), en charge de la conduite et de la gestion de ces 2 centres.

Aujourd'hui, concernant le site de Careizac, la procédure d'instruction se termine : l'enquête relative à la déclaration d'utilité publique a été réalisée et la demande d'autorisation d'exploiter sera prochainement déposée. S'agissant du 2<sup>ème</sup> site, une étude de caractérisation est en cours.

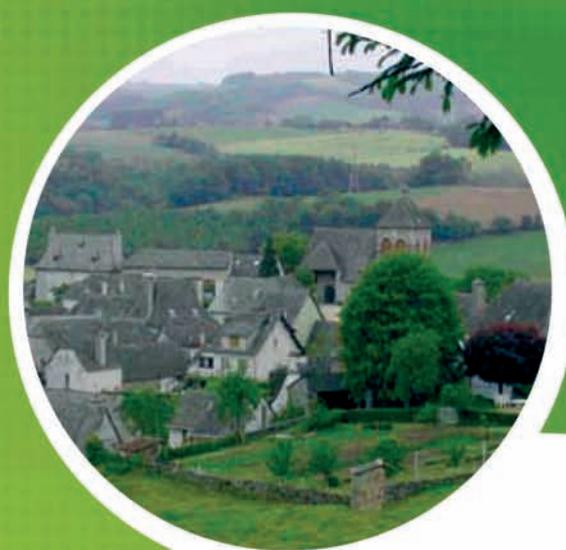
### La position des élus d'Ayrens et Saint-Paul-des-Landes :

Les élus des 2 communes affirment leur position commune : l'application intégrale et sans modification des décisions initiales qui avaient unanimement été actées par les représentants de la communauté d'agglomération. Nous souhaitons que les populations des 2 communes, ainsi que celles des communes voisines nous soutiennent dans cette démarche et restent mobilisées. Nous nous engageons à les tenir régulièrement informées de l'évolution de ce dossier.





POUR UNE GESTION RESPONSABLE  
DU TRAITEMENT DES DÉCHETS  
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS



# LA GESTION DES DÉCHETS DU CANTAL À L'HEURE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Faire en sorte que les décisions que nous prenons aujourd'hui ne soient pas un fardeau pour les générations futures, tel est le à l'échelle de l'arrondissement d'Aurillac autour du Plan départ l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

## L'arrondissement d'Aurillac, un bassin de vie de 83 000 habitants

Le Plan départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés, qui vient d'être révisé, organise le Cantal en 3 bassins de traitement des déchets, qui correspondent aux 3 arrondissements du département.

Sur la base des grands axes définis par le Plan (tel que le recours à l'enfouissement), chaque arrondissement est chargé d'organiser l'élimination de ses déchets.

Ainsi, pour faciliter la mise en place d'outils communs de traitement à la fois modernes et performants, et cela à un prix acceptable, un syndicat mixte de traitement, Ouest Cantal Environnement, a été créé sur l'arrondissement d'Aurillac.

Sont représentées dans le syndicat, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et les Communautés de Communes suivantes: Pays de Montsalvy, Pays de Maurs, Cère et Rance en Châtaigneraie, Cère et Goul en Carladès, entre Deux Lacs.

Communautés de Communes  
entre Deux Lacs  
3 539 habitants

Laroquebrou

Mauriac

AURILLAC

Communauté de Communes  
Cère et Rance en Châtaigneraie  
5 693 habitants

St-Mamet  
la-Salvetat

Communauté de Communes  
du Pays de Maurs  
6 266 habitants

Maurs

Montsalvy



# DU

pour traiter nos déchets  
sens de la réflexion menée  
emental pour



Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac  
56 562 habitants

Communauté de Communes  
de Cère et Goul en Carladès  
5 197 habitants

Vic-sur-Cère

• St-Flour



Communauté de Communes  
du Pays de Montsalvy  
5 509 habitants

## Vous avez dit PDEDMA ?

Les Plans Départementaux d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés coordonnent l'ensemble des actions à mener tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés en vue de l'élimination des déchets dans les départements et fixent des objectifs pour la valorisation (recyclage, compostage, récupération de matériaux ou d'énergie...) à échéances de 5 et 10 ans.

Les Plans concernent les déchets ménagers et tous les déchets, quel qu'en soit le mode de collecte, qui, par leur nature, peuvent être traités dans les mêmes installations que les déchets ménagers. Ils contiennent notamment :

- les mesures à prendre pour prévenir l'augmentation de la production de déchets et pour promouvoir leur réutilisation,
- un inventaire sur 5 et 10 ans des quantités de déchets à éliminer, selon quel procédé et en quelles proportions,
- les solutions retenues et le recensement des installations d'élimination des déchets nécessaires (en service ou qu'il sera nécessaire de créer).

Le plan du Cantal, approuvé en 1996, a fait l'objet d'une révision en 2006 et en 2007.

Le travail conjoint des services de l'Etat, du Conseil général, des collectivités locales, des associations environnementales et des professionnels du secteur a permis de définir les 4 enjeux majeurs de ce nouveau plan :

- **réduire la production des déchets à la source**, par des actions de prévention et au niveau local,
- **prendre en compte tous les déchets ménagers et assimilés**, et notamment les déchets ménagers spéciaux, les déchets verts, les déchets industriels banals et les boues d'assainissement,
- **donner la priorité à la valorisation matière et au recyclage** afin de limiter au maximum le recours au stockage,
- **choisir la solution de l'enfouissement plutôt que l'incinération** pour gérer à moyen terme les déchets non valorisés.

# SYNDICAT MIXTE OUEST CANTAL ENVIRONNEMENT, NOS PRIORITÉS POUR UN TRAITEMENT PLUS ÉCOLOGIQUE DE NOS DÉCHETS

- Répondre aux besoins d'élimination des déchets produits par chacun.
- Assurer la mission de service public de traitement des déchets collectés par les intercommunalités, de la meilleure façon et au moindre coût.
- Mettre en application le Plan départemental défini en concertation, adopté à l'unanimité par le Conseil général, voté par l'ensemble des intercommunalités et validé par le préfet du Cantal.
- Installer des équipements modernes et performants qui respectent la qualité de vie des riverains et leur environnement.

## LES OBJECTIFS DU SYNDICAT

- Gérer le traitement de nos déchets de façon publique, locale et responsable.
- Diminuer les déchets fermentescibles (biodégradables) et les déchets valorisables pour n'enfourer que les déchets non valorisables et non fermentescibles. Le syndicat développera des partenariats et lancera des études pour trouver des solutions techniques et des financements adaptés au gisement à traiter.
- Exploiter les sites sans nuire aux riverains. La gestion des sites sera exemplaire tant par les techniques employées que par l'information régulière diffusée aux habitants.
- Soutenir toutes les démarches de gestion responsable des déchets qui résultent des objectifs définis par le Grenelle Environnement.

## LES MEMBRES DU BUREAU

M. Jean-Pierre DABERNAT, Président  
M. Vincent BESSAT, Vice-Président  
M. Louis BOURGADE, Vice-Président  
M. Michel TOYRE, Vice-Président  
M. André BOUYGUES, M. Albert CHANDON,  
M. Georges DELPUECH, M. Philippe GRANIER,  
M. Géraud MAURS



Des équipements pour  
recycler, valoriser et stocker  
tout en respectant l'environnement

**Les équipements relevant  
de la compétence du SMOCE :**

-  **ENFOUISSEMENT / STOCKAGE**  
ISDND\* du Puy de Careizac (en projet)
-  ISDND\* de Sud-Ytrac (en cours d'étude  
de caractérisation hydrogéologique)
- \* ISDND: Installation de stockage de déchets  
non dangereux

**Les équipements relevant  
de la compétence  
des intercommunalités :**

-  **RECYCLAGE ET VALORISATION MATIÈRE**  
Le centre de tri de l'Yser (à moderniser)
-  Déchetterie de Laroquebrou  
Déchetterie des 4 Chemins à Naucelles  
Déchetterie de l'Yser à Aurillac  
Déchetterie de Vic-sur-Cère  
Déchetterie de Saint-Mamet-la-Salvetat  
Déchetterie de Lafeuillade  
Déchetterie de Maurs
-  **ENFOUISSEMENT / STOCKAGE**  
CET de Tronquières (fermeture programmée)

# DEUX NOUVELLES INSTALLATIONS POUR LE STOCKAGE DES DÉCHETS NON RECYC

Le Plan départemental ayant choisi la filière du stockage comme technique principale de et plusieurs sites d'enfouissement ne répondant plus aux critères environnementaux ac d'Aurillac doit rapidement s'équiper de 2 installations de stockage modernes, offrant tou de l'environnement. Ces installations sont classées pour la protection de l'environnement, et fortement réglementées.

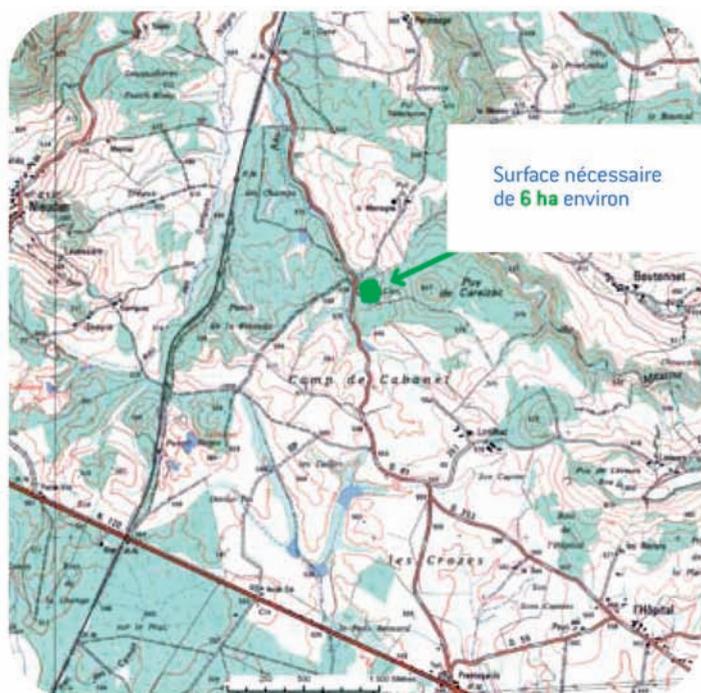
## Où en sommes-nous ?

La quantité des déchets à stocker est estimée à 35000 tonnes par an. Avant la création du syndicat, 2 sites ont été retenus fin 2006 en fonction de critères :

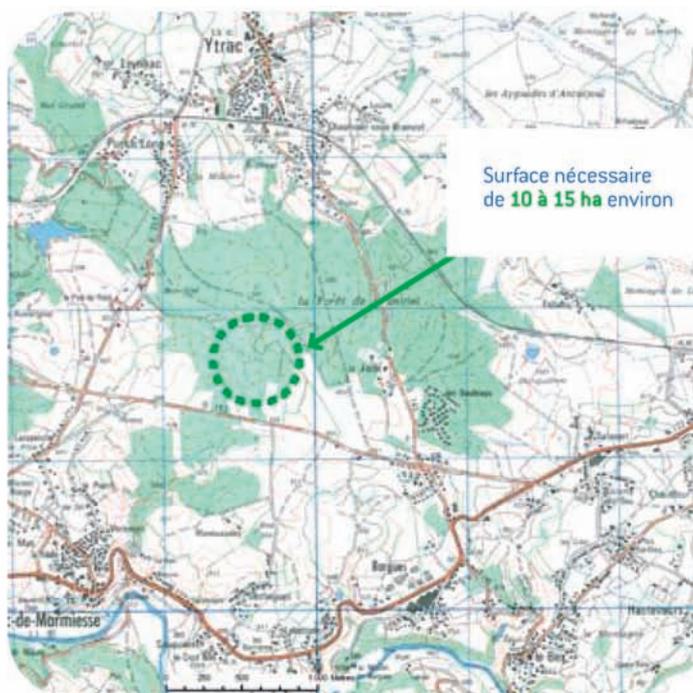
- **géologiques et hydrogéologiques favorables**, afin de garantir l'imperméabilité du sol. C'est ce qu'on appelle la sécurité passive (une goutte d'eau doit mettre 30 ans pour traverser le mètre de terre sous l'installation, puis 100 ans pour les 5 mètres suivants),
- **d'isolement**, car le site doit être situé à une distance minimum de 200 mètres des zones habitées ou sensibles (zone de captage des eaux par exemple).

Sur la base de ces critères, deux secteurs ont été retenus :

- **le site du Puy de Careizac**, sur les communes de Saint-Paul-des-Landes et d'Ayrens. Il concerne le stockage des déchets non fermentescibles, la déclaration d'utilité publique a été prononcée en 2008, la demande d'autorisation d'exploitation, quant à elle, déposée fin 2009.
- **le secteur Sud-Ytrac**, où une étude de caractérisation hydrogéologique pour un site de 10 à 15 ha est en cours. Cette étude permettra de connaître les caractéristiques du sol et du sous-sol et les aptitudes ou non du site à accueillir une installation de stockage des déchets.



Site du Puy de Careizac



Zone d'étude Sud-Ytrac

# LABLES ET NON DANGEREUX

Le traitement des déchets dans le Cantal  
Les sites industriels ayant été fermés, l'arrondissement  
des sites des garanties en matière de respect  
des normes sont soumises à autorisation préfectorale

## Comment seront stockés les déchets au Puy de Careizac ?

L'exploitation de l'installation de stockage est soumise à un contrôle très strict. Celui-ci est assuré par son **confinement**, aussi appelé sécurité active car elle permet d'éviter la sollicitation de la barrière passive. Elle est constituée :

- d'une géomembrane qui tapisse le fond et les côtés du casier et d'une couche de drainage qui assurent l'indépendance hydraulique du casier.
- d'une couverture minérale du casier qui isole les déchets de l'environnement extérieur.

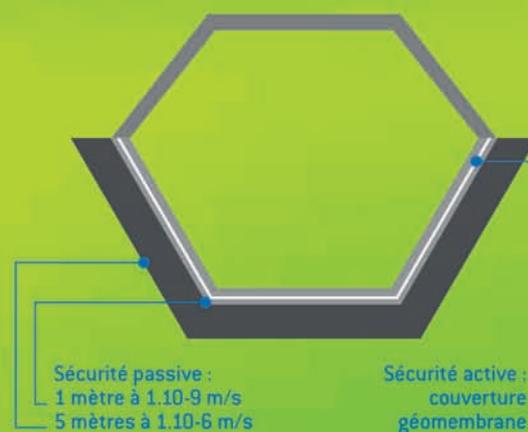
Les précautions suivantes contribuent à la réduction des nuisances : des fossés entourent le casier pour détourner les eaux pluviales, un réseau de drainage récupère les lixiviats (liquide issu de la dégradation des déchets) pour qu'ils puissent ensuite être traités, l'ensemble du site est entouré de clôtures et fait l'objet d'une intégration paysagère, les déchets sont contrôlés à leur arrivée (poids, volumes, analyses, radioactivité), un dispositif est mis en place pour lutter contre les incendies et les envols.

La mise en place systématique d'une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) composée de riverains, d'associations, de représentants de l'Etat et de l'exploitant, permet de suivre le fonctionnement de l'installation.

Enfin, un **suivi sur 30 ans** après la fermeture est imposé à l'exploitant qui doit prendre en charge la réhabilitation et effectuer des contrôles réguliers, notamment sur la qualité des eaux souterraines.

Des **garanties financières** sont constituées pour garantir les aléas pouvant survenir sur le site durant cette période, y compris en cas de défaillance de l'exploitant.

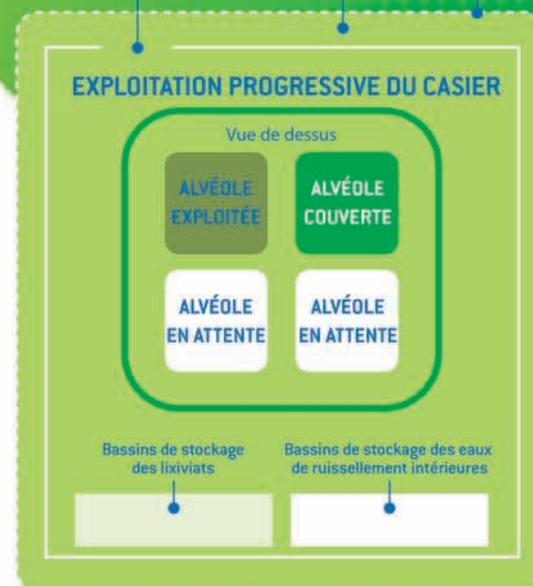
## Une double barrière de protection imperméable



## Objectif zéro nuisances

Le casier est découpé en alvéoles, mises en exploitation l'une après l'autre. Lors de la réhabilitation du site, le casier comblé est recouvert de terre puis engazonné.

Entrée / Contrôle / Pesage Fossé extérieur Clôture





**SYNDICAT MIXTE  
OUEST CANTAL  
ENVIRONNEMENT**

Village d'entreprises  
Parc d'activités de Tronquières  
14, avenue du Garric  
15000 Aurillac

**Contact : Isabelle GIACOTTI**  
Tél.: 04 71 63 87 64  
Fax: 04 71 63 87 65  
E-mail : [contact@smoce.fr](mailto:contact@smoce.fr)

[www.smoce.fr](http://www.smoce.fr)

**Horaires d'ouverture :**  
lundi, mardi, jeudi, vendredi  
de 8h45 à 12h45  
et de 13h30 à 16h30

#### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BASSIN D'AURILLAC

3, place des Carmes - 15005 AURILLAC cedex  
Tél. : 04 71 46 86 30 - Fax : 04 71 46 87 30  
[www.caba.fr](http://www.caba.fr)

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MONTSALVY

Rue Marcellin Boule - 15120 MONTSALVY  
Tél. : 04 71 49 64 37 - Fax : 04 71 49 69 30  
[pays-de-montsalvy@wanadoo.fr](mailto:pays-de-montsalvy@wanadoo.fr)

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAURS

Place du 11 Novembre - 15600 MAURS  
Tél. : 04 71 46 77 08 - Fax : 04 71 46 87 19  
[ccpmaurs@wanadoo.fr](mailto:ccpmaurs@wanadoo.fr)

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET RANCE EN CHÂTAIGNERAIE

Le Bourg 15220 SAINT-MAMET-LA-SALVETAT  
Tél. : 04 71 49 33 30 - Fax : 04 71 49 33 31  
[cdccerance@wanadoo.fr](mailto:cdccerance@wanadoo.fr)

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CÈRE ET GOUL-EN-CARLADÈS

Place du Carladez - 15800 - VIC-sur-CERE  
Tél. : 04 71 47 89 00 - Fax : 04 71 47 89 01  
[carladesdeveloppement@carlades.fr](mailto:carladesdeveloppement@carlades.fr)  
[www.cc-cere-goul.fr](http://www.cc-cere-goul.fr)

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE DEUX LACS

Rue Trémolière - 15150 LAROQUEBROU  
Tél. : 04 71 46 05 11 - Fax : 04 71 46 03 49  
[comcom.laroq@wanadoo.fr](mailto:comcom.laroq@wanadoo.fr)

# Natura 2000

Bulletin d'information n°1 – août 2009



## Le marais du Cassan et de Prentegarde



CEPA SM

*Pâturage dans le marais*



SIVU AOC

*Le marais en période de hautes eaux*



CEPA SM

*Prairie à molinie*

### Le réseau Natura 2000

Ce réseau écologique européen a comme finalité la préservation de certains milieux naturels, espèces animales et végétales, sur un territoire donné, tout en intégrant les activités socio-économiques existantes. Ce réseau est composé de deux directives européennes :

- la directive européenne oiseaux datant de 1979,
- la directive européenne habitats datant de 1992.

Ces deux directives ont pour but de préserver la biodiversité à long terme. Des annexes ont été élaborées pour répertorier à l'échelle européenne toutes les espèces à préserver en priorité. Ces espèces et habitats naturels remarquables sont dits « d'intérêt communautaire ». Le choix des zones couvertes par le réseau Natura 2000 dépend de la présence ou non d'espèces répertoriées dans les annexes des directives européennes. L'objectif est de créer à l'échelle de l'Europe un réseau de milieux naturels représentatifs du continent européen mosaïque de milieux protégés et ayant des caractéristiques différentes.

### Natura 2000 en Auvergne

Les premiers sites Natura 2000 ont été animés dès 1998 sous l'impulsion des Parcs Naturels Régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois Forez. Depuis 1998, des spécialistes ont répertoriés dans la région 49 types d'habitats naturels d'intérêt communautaire sur 132 présents en France et 146 espèces d'oiseaux remarquables sur 274 présentes en France. Ces quelques chiffres expriment bien l'importance de l'Auvergne au sein du territoire national. Aujourd'hui 14 % du territoire auvergnat est intégré au réseau Natura 2000.

## Le marais du Cassan et de Prentegarde : site intégré au réseau Natura 2000

Situé sur les communes de Saint-Paul-des-Landes, de Saint-Etienne-Cantalès et de Lacapelle-Viescamps, le marais du Cassan et de Prentegarde a été intégré au réseau Natura 2000 en 2004 au titre de la directive européenne habitats, en raison des milieux naturels présents sur le marais.

Le marais s'étend sur plus de 1000 hectares mais la zone concernée par Natura 2000 s'étend sur 421 hectares. Cette zone humide est dotée d'un réseau hydrographique dense et superficiel dont le cours d'eau principal est l'Auze.

Ce marais, dans le bassin versant de la Cère, s'avère très important puisqu'il sert de zone d'expansion et de dissipation du courant en période de crue, ce qui limite les inondations et l'érosion en aval. La végétation des zones humides doit être préservée car elle filtre et épure naturellement les eaux qui y transitent. De plus, en période de basses eaux, le marais contribue au maintien d'un débit minimal dans les cours d'eau qui le traversent..

*Prairie du marais bordant l'Auze en période de basses eaux*



CEPA SM

*Même prairie du marais bordant l'Auze en période de hautes eaux*



CEPA SM

## Les espèces et habitats remarquables

Le marais du Cassan et de Prentegarde a été intégré au réseau Natura 2000 car des espèces végétales, animales et des habitats d'intérêt communautaire ont été observés sur cette zone,



*La prairie à molinie se caractérise par une plante du même nom.*



*La Lande humide atlantique se caractérise par la bruyère à quatre angles.*



*La Spiranthe d'été est une orchidée remarquable.*

CPIE NL

*Les milieux tourbeux abritent la Drosera ainsi que des mousses appelées des sphaignes :*



CEPA SM



*La lande sèche européenne se caractérise par la callune fausse bruyère.*

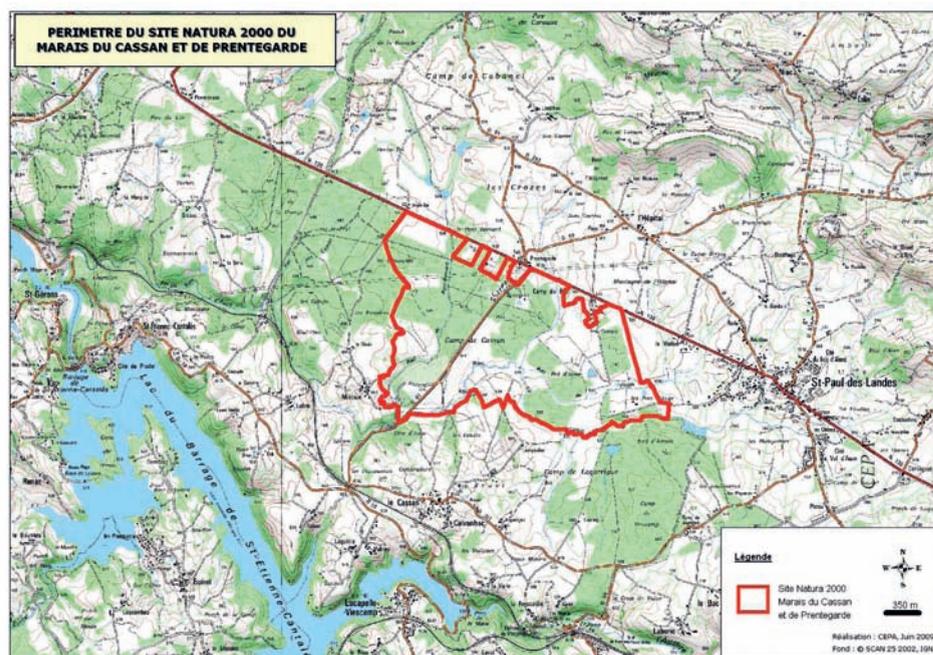
CEPA LLC

## Le Document d'Objectifs

Le document d'objectifs (DOCOB) est un plan de gestion qui réalise un état des lieux et définit pour 6 ans l'ensemble des objectifs à atteindre sur le marais. Il permet d'établir les actions et les financements nécessaires. Le DOCOB est sous la responsabilité du maître d'ouvrage qui dans le cas présent est le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Auze Ouest-Cantal (SIVU). Ce SIVU a été créé en 2002 et regroupe les trois communes concernées par le projet Natura 2000. La réalisation du DOCOB qui doit répondre à un cahier des charges particulier est confié à des organismes spécialisés.

## Le Comité de Pilotage

Le SIVU s'entoure d'un Comité de Pilotage (COPIL) pour élaborer le DOCOB, il est présidé par Jean-Pierre Dabernat, président du SIVU Auze Ouest-Cantal et adjoint au maire de Saint-Etienne-Cantalès. Le COPIL associe les représentants des collectivités locales, les propriétaires, les exploitants agricoles et forestiers, les associations et les usagers. Ce comité de pilotage sert à valider les étapes de réalisation du DOCOB. Il a été mis en place par le Préfet du Cantal en avril 2008.



## Structures retenues pour la réalisation du DOCOB

Les associations retenues sont le CEPA et le CPIE de Haute Auvergne, opérateurs sur d'autres sites Natura 2000.

### Le CEPA

Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA) est une association à portée régionale qui assure la gestion et les démarches administratives de 185 sites en Auvergne dont 60 % concernent des zones humides. Le CEPA, met à disposition du SIVU ses connaissances et compétences dans les domaines administratifs, techniques et relationnels, dans le cadre d'un travail de collaboration avec les acteurs locaux concernés.

### Le CPIE

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne (CPIE) est une association qui siège à Aurillac et intervient à l'échelle départementale. Dans le cadre du projet Natura 2000, le CPIE complète les connaissances du site (diagnostics de terrain, cartographie en collaboration avec les exploitants et propriétaires des zones concernées) et les fait partager (animation de réunions publiques, de sortie découvertes pour les enfants du centre de loisirs de Saint-Paul-des-Landes).

## Pour plus d'infos



Réseau Natura 2000  
www.natura2000.fr

## Présidence du COFIL



SIVU Auze Ouest- Cantal  
Mairie  
15150 St-Etienne-Cantalès

## Réalisation du DOCOB



CEPA  
Rue Léon Versepuy  
63200 Riom  
Tel.04 73 63 18 27  
www.cem-auvergne.fr



HAUTE AUVERGNE

CPIE Haute Auvergne  
Château St-Etienne  
15000 Aurillac  
Tél. 04 71 48 49 09  
www.cpie15.com

## Services de l'Etat



DIREN Auvergne  
Sce Environnement  
65, bd F. Mitterrand  
63000 Clermont-Ferrand  
www.auvergne.environne  
ment.gouv.fr



DDEA Cantal  
Sc. environnement  
11 place de la Paix  
15000 Aurillac  
http://ddaf.cantal.  
agriculture.gouv.fr

## DOCOB : avancement de l'état des lieux

Un travail de connaissance a été mené sur le marais du Cassan et de Prentegarde. Un stagiaire de l'IUT d'Aurillac, accueilli en 2009 par le SIVU Auze Ouest-Cantal, a mené une enquête auprès des exploitants du marais afin de répertorier les pratiques agricoles sur les parcelles Natura 2000. Ce travail a contribué à l'élaboration d'un projet de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées à destination des agriculteurs du marais.

Le CPIE a réalisé une étude sur une espèce remarquable, l'Agrion de mercure, afin de localiser ses lieux de reproduction, et de connaître les conditions environnementales dont il a besoin. Cette étude a permis de confirmer la présence sur le marais de cette espèce, dont il s'agit d'une des plus importantes populations du département du Cantal.

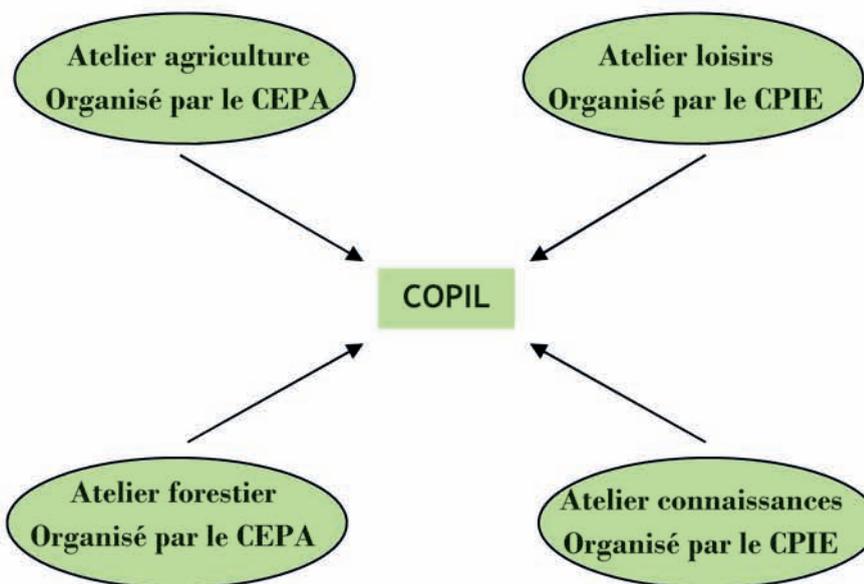


CPIE HA

L'Agrion de mercure

## Rencontres et discussions avec les acteurs locaux

Afin de faire le point sur les données recueillies durant l'état des lieux et connaître les attentes des acteurs locaux, des ateliers de travaux ont été organisés en septembre 2009. Quatre thèmes principaux ont donné lieu à autant d'ateliers :



Le résultat de ces échanges a permis de définir des objectifs de gestion qui ont ensuite été validés par le COFIL du 22 octobre 2009.

Dans le prochain bulletin d'information, un état du diagnostic réalisé sur le site, et des objectifs envisageables vous seront communiqués plus en détail.

# Nature & Environnement

## Marais du Cassan et de Prentegarde

Depuis 2002, le SIVU Auze Ouest Cantal, avec le soutien du CEPA (Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne), travaille pour la préservation du marais de Cassan et de Prentegarde. Plusieurs actions ont été mises en place en 2009.

Tout d'abord, la mise en place d'un comité de pilotage pour l'élaboration du DOCOB (Document d'Objectifs) dans le cadre de la procédure de classement NATURA 2000.

Ensuite la création d'un chemin de randonnée « le Grand Tour du Marais » dont l'ouverture est prévue au printemps 2010. Le chemin est long de 13,6 km dont 2,8 km sur la commune de Saint-Paul-des-Landes. Aujourd'hui la phase technique est en cours : défrichage, montage de passerelles, pontons, clôtures... en portant un soin extrême pour qu'aucun préjudice ne soit fait à toutes les zones humides du site (pas de drainage, pas d'utilisation de matériaux polluants ni de bois traités). Les travaux sur la commune de Saint-Paul-des-Landes ont été menés conjointement par les services techniques de la mairie et par l'association aurillacoise Accent Jeunes.



Le montant global des travaux pour le chemin s'élève à 51 000 € :

- 50 % par le Conseil Général du Cantal.
- Une aide CABA devrait être attribuée.
- Le solde restant pour le SIVU Auze Ouest Cantal.

Le sentier figure sur le répertoire des randonnées de la CABA ainsi que sur le PDIPR du Conseil Général (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées).

François DELRIEU, conseiller municipal.

## Chemin pédestre Escouderc/Saint-Paul-des-Landes

Un projet de chemin reliant le hameau d'Escouderc au bourg est à l'étude. Il partira de la Place d'Escouderc pour rejoindre la Rue de la Longagne (cimetières). Ce cheminement reprendra en partie le tracé d'anciens chemins existants et aura l'avantage également d'être un trait d'union avec les communes de Crandelles, Saint-Etienne-Cantalès, Lacapelle-Viescamp. Actuellement, le montage du dossier est en cours pour la création de ce chemin.

Mireille MOUSSU, conseillère municipale.

## CABA

### Compostage

La réduction des déchets à la source est devenue un enjeu majeur pour la préservation de notre environnement. Depuis plusieurs années, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac s'est engagée dans cette démarche, notamment via l'opération Compostage individuel.

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) a initié en 2005 une Opération pilote « Compostage individuel ». Expérimentée sur les Communes d'Ytrac et de Naucelles, elle a été étendue en 2007 à l'ensemble de l'Agglomération. Depuis, elle ne cesse de grandir et le nombre de volontaires est en constante augmentation. Jusqu'à fin novembre, 904 foyers avaient signé la Charte du Compostage dont 18 à Saint-Paul-des-Landes. Bravo et merci à tous !

Le compostage individuel permet de recycler chez soi certains déchets organiques de la famille et du jardin afin d'obtenir un amendement naturel. Incorporé à la terre, ce « fertilisant » enrichit le sol en éléments nutritifs. Composter permet également de protéger l'environnement en diminuant la quantité de déchets à collecter, donc à traiter. En 2008, la CABA a réalisé une enquête

auprès des volontaires qui a permis d'estimer à 105,5 tonnes la quantité d'ordures ménagères détournées de la collecte grâce au compostage individuel. S'inscrire à cette opération, c'est ainsi participer à une action collective en faveur de notre environnement.

Pour composter, vous avez le choix entre deux méthodes : le compostage en tas et le compostage en bac c'est-à-dire dans un composteur. Si vous le souhaitez, deux types de composteurs en bois sont disponibles auprès du service Environnement de la CABA : un de 400 litres (18,50 €), un de 800 litres (24,50 €).

Vous pouvez vous inscrire à l'opération Compostage quelle que soit la technique que vous choisissez ou même si vous compostez déjà. Pour cela rien de plus simple. Il vous suffit de signer la Charte du Compostage ! Vous pouvez ainsi bénéficier d'un certain nombre de services. Un « bio-seau » (seau réservé aux déchets à composter) et un « Guide du compostage » original et pratique vous seront remis dès votre inscription. De plus, chaque trimestre, vous recevrez par mail ou par courrier selon votre choix, « La Gazette du Compostage », une lettre d'information pratique qui vous donnera toutes les astuces et conseils pour réaliser le meilleur compost possible au fil des saisons.



# Vie municipale



## Pierre PHILIPPE

Pierre Philippe occupait le poste d'animateur socioculturel à la Mairie depuis mai 2005.

Sur une période de 4 ans et demi, il aura su faire évoluer les dossiers dont il avait la charge de la façon la plus favorable.

Ces dossiers, nombreux, comprenaient la gestion et l'animation de la médiathèque, la gestion et la direction de l'Accueil de Loisirs, le festival de théâtre amateur « les Automnales », les expositions temporaires, plusieurs actions en direction des jeunes, des ateliers culturels pour enfants, la création des bulletins municipaux, la mise en place et la mise à jour du site Internet en étroite collaboration avec Patrick Sarnel, adjoint à la communication.

Très dévoué, soucieux de l'intérêt public, il a toujours su réserver le meilleur accueil aux utilisateurs des services dont il avait la charge.

Très compétent, il a fait preuve d'une gestion efficace et réaliste des domaines municipaux, qu'il a su, de façon très professionnelle, faire évoluer, soit d'une création à un état de maturité évident, comme la Médiathèque par exemple, soit du niveau initial, lorsqu'il s'est agi de poursuivre des dossiers existants, à un niveau supérieur, par exemple l'Accueil de Loisirs ou les Automnales.

Les conséquences sont importantes sur plusieurs plans.

Sur le plan de l'évaluation de la mission confiée à Pierre Philippe, il est évident pour tout le monde aujourd'hui que c'est une réussite. Pierre Philippe a rempli son contrat.

Sur le plan de l'évolution des dossiers dont Pierre Philippe avait la charge. En effet, certains de ces dossiers, Médiathèque, Accueil de Loisirs, les Automnales, ont atteint un tel niveau d'utilisation et de satisfaction, qu'il est nécessaire aujourd'hui de les faire évoluer, de les amplifier, de les restructurer.

Pierre Philippe a su donner un contenu fort aux décisions politiques des élus de Saint-Paul-des-Landes. Il a su créer un important réseau de partenaires efficaces, permettant ainsi la liaison du secteur culture et animation de la Mairie de Saint-Paul-des-Landes avec les structures départementales, communautaires, associatives ou administratives indispensables. Au travers de ses actions, il a permis à la Mairie d'offrir des services nouveaux aux habitants de Saint-Paul-des-Landes et des communes alentours.

## **La Médiathèque - Pôle Culturel La Grange**

Ouverte en 2007, la Médiathèque – Pôle Culturel La Grange, a pour vocation d'offrir, dans le cadre d'un Service Public, un lieu de rencontre, d'information, d'apprentissage. Ayant pour support différents vecteurs culturels, l'écrit, la musique, mais aussi l'image, l'informatique, le jeu, elle doit être un point à vocation culturelle de proximité, à disposition des Saint-Paulois et des habitants des communes proches.

La Grange, c'est, à ce jour, 465 adhérents, 8000 prêts environ par an. C'est une utilisation quotidienne, pour des temps plus ou moins long, allant du passage rapide pour changer des livres ou des CD, aux moments de détente ou de travail, en lisant des journaux, en consultant livres ou documents, en utilisant les ordinateurs, souvent en se rendant sur Internet, en admirant les œuvres exposées dans l'espace prévu à cet effet (8 expositions par an en moyenne).

C'est aussi l'organisation de manifestations régulières, Les Automnales, les lectures publiques, mais aussi ponctuelles comme la fête du jeu, des spectacles de Théâtre de rue, des expositions à la Salle polyvalente.





# Vie municipale

La Médiathèque est donc une structure lourde dont le fonctionnement, tant au niveau de la gestion quotidienne qu'au niveau de la recherche, de l'élaboration et de la mise en place de nouvelles actions culturelles. Elle nécessite donc un responsable très compétent.

Ce fut le cas avec Pierre Philippe qui a impulsé un dynamisme important, un niveau de service tel qu'il semble impensable non seulement de revenir en arrière mais aussi de ne pas profiter de l'outil remarquable mis en place.

Pierre Philippe a décidé de quitter son poste, nous le regrettons. Mais ce qu'il a mis en place devra non seulement se poursuivre mais évoluer car il ne serait pas acceptable que tant de travail réalisé ne soit pas valorisé.

Une réflexion s'est déjà engagée sur plusieurs points à partir desquels la Médiathèque – Pôle Culturel pourrait amplifier son action, avec nos partenaires actuels, Médiathèque départementale et Médiathèque communautaire mais aussi, et si possible, avec de nouveaux partenaires.

## **L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH)**

Ouvert en 2002, l'Accueil de Loisirs est un Service Public que la Mairie de Saint-Paul-des-Landes estime essentiel pour un bon fonctionnement d'une commune comme la nôtre.



Été 2009 : une équipe de choc pour animer l'Accueil de Loisirs durant un mois et demi.

Service municipal géré par convention avec une association, la F.A.L., le Centre de Loisirs a connu une évolution considérable. Un chiffre permet de bien percevoir cette évolution : 65%, c'est l'augmentation de la fréquentation moyenne entre 2005 et 2009 !

La durée des périodes d'ouverture est passée de 27 jours en 2002 à 39 jours en 2009. Le nombre d'enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs a évolué de 60 en 2002 à 150 en 2009. La fréquentation est devenue intercommunale. L'Accueil de Loisirs donne satisfaction.

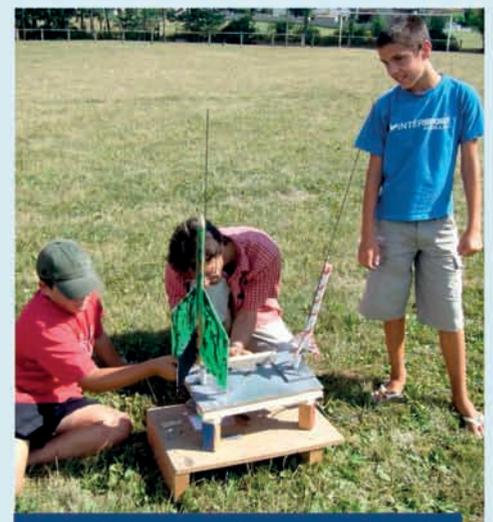
Il apparaît donc que cette structure de loisirs répond à un besoin. Son succès significatif conduit progressivement à dépasser les limites de la commune. Pierre Philippe, conscient des enjeux d'une telle structure pour répondre aux besoins de la population de Saint-Paul-des-Landes, mais aussi des populations des communes voisines, a intégré régulièrement l'ALSH à des projets intercommunaux : collaboration avec Ytrac et Sansac-de-Marmiesse, actions liées à la Politique de la ville de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, échanges avec le Centre de Loisirs de la Vallée de l'Authre.

Le Centre de Loisirs représente aussi un résultat remarquable du travail de Pierre Philippe qui a su le faire évoluer de la façon la plus favorable.

Aujourd'hui il est nécessaire de poursuivre cette évolution en s'appuyant sur ce qui a été mis en place. L'évolution intercommunale devra être privilégiée.

**Pierre PHILIPPE** a décidé de quitter la Mairie de Saint-Paul-des-Landes, il laisse un bilan très favorable que nous nous devons de faire fructifier. Désormais l'Accueil de Loisirs et la Médiathèque fonctionneront séparément, nous mettrons en pratique les évolutions suggérées par Pierre Philippe afin de renforcer le rôle essentiel des structures évoquées précédemment.

Nous souhaitons les meilleures réussites à Pierre Philippe dans sa vie future et le remercions encore pour son action à Saint-Paul-des-Landes.



Après fabrication par les jeunes, séance de tirs de fusées à moteur avec Pierre.

Jean-Pierre Dabernat, Maire à Saint-Paul-des-Landes.

# Conseils municipaux

## Conseil Municipal du 13 janvier 2009

- ✓ **Opération Cœur de Village (Grande rue, abords du lavoir) : demande de subventions auprès du Conseil Général dans le cadre des opérations « Cœur de Village » et à la préfecture dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement.**

Le projet présenté s'inscrit dans une opération plus vaste démarrée en 2001 ayant pour objet l'aménagement global du bourg de Saint-Paul-des-Landes dans le cadre d'une opération Cœur de Village.

Rappel des enjeux et objectifs de l'opération Cœur de Village :

**Les enjeux :** qualifier la RD 120 comme une traverse d'agglomération, en renforçant le caractère « habité » des 2 rives.

**Les objectifs** de l'aménagement de la RD 120 et des abords consistent en une réappropriation des espaces publics par les riverains avec pour objectif une amélioration des conditions de confort et de sécurité.

**Le projet d'aménagement consiste à :**

- Requalifier la partie urbaine entre le carrefour du Lavoir et le monument aux morts en une grande rue, c'est-à-dire un espace public valorisé,
- Qualifier la RD 120 comme une traverse d'agglomération entre les panneaux d'agglomération Route de Brive et Route d'Aurillac,
- Aménager le carrefour de la Rue de l'Hôpital à la Place de l'Église, en : sécurisant les cheminements piétons, aménageant les abords du Lavoir avec la création d'un nouvel espace public, mettant en valeur le lavoir, et les bâtiments existants, et en aménageant la voirie départementale (partie à la charge du Département).

**Les montants des travaux s'élèvent :**

- Pour l'opération Cœur de Village à 283.134 € HT
- Pour le traitement de la voirie départementale RD120 à 96 422,97 € HT

**Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet établi par les ateliers Simon TEYSSOU :** adopte le dossier présenté, charge Monsieur le Maire de solliciter les aides dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement 2009 et dans le cadre des opérations Cœur de Village, l'autorise à lancer une procédure consultation des entreprises et à signer tout document afférent à ce dossier et adopte le plan de financement ci-contre :

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u>	
Travaux Cœur Village HT	283 134	DGE	63 000
Maîtrise œuvre	31 144	Conseil Général CVil	51 000
Voirie Départ	96 423	Conseil GI part voirie	96 423
MO Voirie Dépt	10 606	Conseil Général MO	10 606
Total HT	421 307	Fonds propres	52 854
TVA	82 576	Emprunt	230 000
<b>TOTAL TTC</b>	<b>503 883 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>503 883 €</b>

- ✓ **Aménagement du Chemin des Hirondelles :** le projet est validé et la procédure de consultation des entreprises va être lancée.

## Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2009

- ✓ **Compte administratif 2008,** le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2008 du budget principal :

<u>Section de fonctionnement :</u>		<u>Section d'investissement :</u>	
prévu en dépenses et recettes :	903 204,80	prévu en dépenses et recettes :	1 238 889,15
Réalisé en dépenses :	732 986,07	Réalisé en dépenses :	734 449,62
Réalisé en recettes :	936 412,54	Réalisé en recettes :	522 964,02
<b>Excédent de fonctionnement :</b>	<b>203 426,47</b>	Restes à réaliser en dépenses :	325 000,00
		Restes à réaliser en recettes :	397 000,00

**L'excédent de la section de fonctionnement, 203 426,47 € est affecté comme suit :**

En financement à la section d'investissement : 139 485,60 €      En report à la section de fonctionnement : 63 940,87 €

- ✓ **Compte administratif budget annexe du Lotissement des Rives du Caroffe II 2008,** approuvé à l'unanimité, et s'établissant comme suit :

Prévu en dépenses et recettes :	320 320,00 €
Réalisé en dépenses :	176 774,05 € (déficit reporté 145 554,98 €)
Réalisé en recettes :	273 982,76 €
Excédent reporté :	97 208,71 €

- ✓ **Compte administratif budget annexe de la Zone d'Activités de la Camp de Garrigoux 2008,** approuvé à l'unanimité, qui s'établit comme suit :

**Section de fonctionnement :** Prévu en dépenses et recettes : 58 000 €      Réalisé en dépenses et recettes : 0 €

# Conseils municipaux

✓ Budget principal de la Commune 2009. Approuvé à l'unanimité, le budget primitif 2009 s'équilibre comme suit :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT 2009

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros
Charges à caract. général	214 110	Produits des services	48 000
Charges de personnel	368 150	Impôts et taxes	360 500
Atténuation des produits	17 974	Dotations et participations	332 873
Autres charges	90 844	Autres produits	29 980
Charges financières	49 500	Atténuation des charges	14 000
Charges exceptionnelles	300	Produits financiers	600
Dépenses imprévues	19 015	Travaux en régie	40 000
Virement à la section d'investissement	122 800		
Opération entre sections	7 200	Excédent reporté 2009	63 940
<b>TOTAL</b>	<b>889 893 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>889 893 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT 2009 (y compris les restes à réaliser de 2008)

DEPENSES	MONTANT en euros	RECETTES	MONTANT en euros
Charges financières	82 910	Affectation exercice 2008	139 485
Résultat reporté	211 485	FCTVA	58 579
PLU	2 900	TLE	17 578
Eglise	3 400	Emprunts 2008 restes à réaliser	325 000
Informatique, mobilier	2 200	Emprunts 2009	308 570
Travaux de voirie	270 300	Caution	295
Médiathèque	22 000	Subventions Ecole	31 000
Ecole	23 700	Virement de la section fonct.	122 800
Bâtiments communaux	40 100	Subvt Cœur Village	223 571
Eclairage public	25 900		
Cœur de village	503 883		
Zone artisanale	5 300	Amortissement	7 200
Travaux en régie	40 000		
<b>TOTAL</b>	<b>1 234 078 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 234 078 €</b>

**Projets financés par ce budget :** opération Cœur de Village avec les travaux d'aménagement de la Grande Rue et les abords du la-voir, aménagement du Chemin des Hirondelles, travaux d'extension des vestiaires du rugby.

**Taux des taxes :** à l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des bases d'imposition et du produit attendu, décide de majorer de 1 % le taux des 3 taxes communales, pour un produit attendu de : 356 000 €.

Taxe d'habitation : 13,97%

Taxe foncière : 19,92%

Taxe foncier non bâti : 80,96%.

✓ **Plan de relance de l'économie :** versement anticipé du FCTVA.

Application des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.



# Conseils municipaux

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L.1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de 2 ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Prend acte**, que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées en 2004, 2005, 2006, 2007, soit 542 202 €,

**Décide** d'inscrire au budget communal 939 683,00 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 73 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'Etat.

**Autorise** le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de SAINT PAUL DES LANDES s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

- ✓ **Budget annexe du Lotissement des Rives du Caroffe II 2009**, approuvé à l'unanimité, il s'équilibre en dépenses et recettes comme suit : **Section de fonctionnement** : 143 545,95 €.
- ✓ **Budget annexe de la Zone d'Activités Artisanales de la Camp de Garrigoux 2008**, approuvé à l'unanimité et qui s'équilibre en dépenses et recettes à 516 000 € : dépenses (études, achats de terrains) / recettes : subvention s'élevant à 370 000 € et emprunt de 146 000 €.
- ✓ **Instauration au profit des agents de la collectivité du versement de l'Indemnité d'Administration et de Technicité.**
- ✓ **Montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz naturel.**
- ✓ **Approbation de la révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**, afin de permettre la réalisation d'un projet public d'intérêt général, par la création d'un espace public au hameau d'Escouderc.
- ✓ **Travaux d'éclairage public au Violon.**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide la réalisation de travaux d'éclairage public au Violon d'un montant de 2 776,78 €.

- ✓ **Renouvellement de la Convention avec le CLIC.**
- ✓ **CABA, validation de la modification des statuts de la CABA concernant la détermination du nombre de délégués suppléants et la compétence « réseaux de télécommunications en fibre optique haut et très haut débit d'intérêt communautaire ».**
- ✓ **Le Conseil Municipal regrette la suppression de la dotation de péréquation pour la région Auvergne** : vœu du Conseil Municipal s'opposant à cette décision. De plus il demande au gouvernement de réviser les modalités de calcul afin de permettre à l'Auvergne de bénéficier à nouveau de la solidarité nationale
- ✓ **Voies publiques, l'accès au hameau des Hirondelles** reçoit la dénomination officielle de Chemin des Hirondelles.
- ✓ **Défense de la commune : rappel de la position du Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes sur l'installation d'un centre d'enfouissement technique au Puy de Careizac.**

Jean GARROUSTE, 1<sup>er</sup> adjoint, souhaite attirer l'attention de la nouvelle municipalité sur le problème de l'installation d'un centre d'enfouissement technique au Puy de Careizac.

Avec l'accord de M. le MAIRE, il propose la délibération suivante :

Jean GARROUSTE, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle les délibérations du Conseil Municipal ayant pour objet la défense de la Commune prises en dates des : 31 août 2000, 20 décembre 2000, 16 janvier 2001, 6 mars 2001, 19 septembre 2002, 22 novembre 2002, 20 décembre 2002, 27 mai 2004, 27 mai 2005, 20 janvier 2006, 12 octobre 2006, 28 février 2007, 8 mars 2007.

Il rappelle aussi les prises de position des conseillers municipaux de Saint-Paul-des-Landes au Conseil Communautaire.

Après avoir pris connaissance des éléments fournis par M. GARROUSTE, **les élus de Saint-Paul-des-Landes, confirment** :

- ▶ Qu'ils s'opposent à tout projet de nature à porter préjudice au bon fonctionnement de la Commune et à la qualité de vie de ses habitants,
- ▶ Qu'ils engageront par délégation au Maire, tous les recours nécessaires pour rejeter tous projets auxquels ils s'opposeraient,
- ▶ Qu'ils ont par délégation aux représentants de la Commune au sein du Conseil Communautaire apporté leur soutien au Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés révisé, lequel comportait pour l'arrondissement d'Aurillac 2 centres de stockage de déchets ultimes dont la situation géographique était précisée,



# Conseils municipaux

Ils demandent que le Syndicat Mixte Ouest Cantal Environnement (SMOCE), soit informé de leur position et charge le Maire de la faire respecter auprès de toutes les instances en charge du traitement des déchets.

Tout changement, même provisoire des décisions prises ou des résultats des enquêtes publiques entrainerait immédiatement une remise en question des positions du Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes.

Ils donnent délégation à Monsieur le Maire pour engager, si besoin est, tous les recours nécessaires et décident d'inscrire les crédits correspondants au budget 2009.

## Conseil Municipal du 7 mai 2009

### ✓ Aménagement de la Traverse de Saint-Paul-des-Landes RD 120 : convention avec le Conseil Général.

Monsieur le Maire propose de solliciter le Conseil Général pour les travaux sur la RD et la délégation de maîtrise d'ouvrage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ▶ de solliciter la participation financière du Conseil Général pour la réalisation des travaux sur la Route Départementale 120 et la délégation de maîtrise d'ouvrage correspondante,
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de fonds de concours avec le Conseil Général et tout document afférent à ce dossier.

✓ Avis favorable du Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes sur le projet d'aménagement, par le Département du Cantal, de la RD 120 entre Prentegarde et le bourg de Montvert. Soutien du projet du Conseil Général et approbation des aménagements projetés sur la RD 120, qui favoriseront le désenclavement du Bassin d'Aurillac vers l'Ouest et en particulier vers les autoroutes A 20 et A 89. Cependant, il regrette les choix faits pour les accès au terrain de rugby et à l'entreprise Fabrude.

✓ Projet d'aménagement du sentier de randonnée dit « Grand Tour du Marais » : décision d'acquérir des terrains et de céder, après enquête publique, les parcelles constituant l'ancien tracé.

✓ Projet d'aménagement du sentier de randonnée « Grand Tour du marais » convention de prestations de service avec le SIVU Auze Ouest Cantal, porteur du projet d'aménagement du chemin de randonnée dit « Grand Tour du marais » dont une partie se situe sur la Commune de Saint-Paul-des-Landes. La Commune de Saint-Paul-des-Landes réalisera, sous forme de prestation de service, l'aménagement et le défrichage de la partie de ce chemin située sur la commune.

✓ Demande de subvention, au titre du plan de relance, au Fonds d'Équipement des Communes du Conseil Général (cette somme s'élève à 10.000 € pour le canton d'Aurillac II). Sollicitation d'une aide pour des équipements sur les bâtiments communaux: salle des fêtes : pose de volets roulants, montant 6 330 € HT; équipement en mobilier neuf pour une classe primaire : 2 400 €.

✓ Divers : il est proposé la constitution d'un groupe de pilotage chargé de travailler sur la mise en place d'un centre social, sur le territoire des communes d'Ayrens, Lacapelle-Viescamp, Saint-Paul-des-Landes, Sansac-de-marmiesse, Ytrac. Ce comité sera constitué de 2 élus et 2 personnes ressources.

## Conseil Municipal du 18 juin 2009

✓ Création d'un poste contractuel d'agent de développement social, chargé de la conception du projet d'un service d'aide à la personne dont l'aboutissement permettra la validation ou non de ce service.

### ✓ Tarifs cantine scolaire année scolaire 2009 / 2010.

Enfant de la Commune : 2,50 € (année 2008/2009: 2,45 €) / Enfant domicilié hors commune : 3,60 € (3,55 €),  
Adulte : 5,00 € (4,50 €).

### ✓ Tarifs garderie année scolaire 2009 / 2010.

Suite à la nouvelle organisation de la semaine scolaire avec réduction des temps d'enseignement, il avait été mis en place un temps de surveillance supplémentaire par le personnel communal, le coût de cette garderie avait été fixé à 0,50 € pour la tranche horaire de 15h45 à 16h25. La décision du Conseil d'Ecole a été de reconduire le fonctionnement hebdomadaire sur 4 jours et demi, pour l'année scolaire 2009 / 2010.

Tarif A	7h30-8h20	0,71 € (2008 / 2009 : 0,70 €)	Tarif C	transport scolaire	0,23 € (0,22 €)
Tarif B	16h25-18h30	1,22 € (1,21 €)	Tarif D	15h45-16h25	0,25 € (0,50 €)

### ✓ Tarif transports scolaires année scolaire 2009 / 2010.

Participation des familles aux transports scolaires pour l'année 2009 / 2010 à 0,66 € par jour, par enfant (tarif 2008 / 2009 : 0,65 €).

✓ Mise en place d'une Participation pour Voies et Réseaux au chemin des Hirondelles pour les travaux d'adaptation des réseaux d'eau potable, de communication, d'électricité et d'éclairage public programmés.



# Conseils municipaux

- ✓ Travaux d'éclairage public Grande Rue adoptés pour un montant de 14 485,49 €
- ✓ Contrat Enfance Jeunesse Ouest Agglo : extension du temps de fonctionnement du R.A.M. et adhésion de la Commune de Lacapelle-Viescamp.

## Conseil Municipal du 7 septembre 2009

- ✓ Attribution d'une subvention de 300 € à l'ACVA pour l'organisation de la 1<sup>ère</sup> étape du Tour Cycliste de la CABA le 20 juin 2009.
- ✓ Mise en place d'une Participation pour Voies et Réseaux Rue de Fortet : considérant que l'implantation de futures constructions rue de Fortet implique la mise en place d'un réseau d'assainissement et le déplacement de la conduite d'eau potable implantée en terrain privé, il est décidé la mise en place d'une PVR.
- ✓ Travaux d'éclairage public Chemin des Hirondelles.
- ✓ Résultats de l'appel d'offres des travaux d'aménagement de la Grande Rue et des abords du Lavoir.  
Suite à la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée et à l'analyse des offres, ont été retenues les entreprises suivantes :
  - ▶ lot 1 VRD : EUROVIA DALA (Aurillac), montants HT : travaux de base : 259 522,76 €; option 1 : 514,25 €; option 2 : 6 242,53 €.
  - ▶ lot 2 maçonnerie : FABRE Constructions (Aurillac), montant HT : 24.321,86 €.
  - ▶ lot 4 : travaux paysagers : Paysages du Pays de Salers (Fontanges), montant HT : 11 146,09 €.
  - ▶ Le lot 3 serrurerie et menuiseries extérieures a été déclaré infructueux.
- ✓ Transfert de la compétence Eclairage Public au Syndicat Départemental d'Energies du Cantal, comprenant la maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et la maintenance relative à ces installations. Le Maire de la commune conserve le pouvoir de police relatif à l'Eclairage public.
- ✓ Rapports annuels 2008 sur le prix, la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement et du service public d'élimination des déchets. Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une note relative aux rapports annuels 2008 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets, de l'eau et de l'assainissement.

## Conseil Municipal du 12 novembre 2009

Présentation par Annick CABANNES du projet Entour'Agés, validé ce jour par le Comité de Pilotage. Le Conseil Municipal se prononce sur la concordance du projet initial et celle du dossier élaboré, il valide l'avancement du dossier et le passage aux étapes suivantes : rencontres avec les communes voisines, demandes d'agrément.

Suite à la réussite à un examen professionnel un poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 1<sup>ère</sup> classe est créé.

Le tableau des effectifs qui recense par filière l'ensemble des emplois permanents créés au sein de Commune, est validé.

La décision modificative n° 1 au budget 2009 est adoptée, elle s'équilibre comme suit en dépenses et recettes :

fonctionnement : 6 020 €	investissement : 81 828,88 €
--------------------------	------------------------------

Affiliation au dispositif PASS CANTAL du Conseil Général : l'adhésion aux ateliers culturels mis en place par la Mairie, peut être financée par un chèque de 12 € du chéquier PASSCANTAL pour les jeunes de plus de 11 ans.

Un avenant au contrat de distribution de gaz est signé avec GrDF pour se mettre en conformité avec le décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel.

Deux modifications concernant les baux emphytéotiques conclus avec l'Office Public Départemental d'HLM sont approuvées.

Contrat de prévoyance collective -Maintien de Salaire- pour les agents de la collectivité avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

Renouvellement de la convention ATESAT conclue avec la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture permettant à ces services d'apporter leur aide aux collectivités dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie.

Aménagement du Village d'Escouderc. Plusieurs décisions relatives à ce projet sont adoptées : découpage de 4 terrains à bâtir, validation du devis de travaux sur les réseaux pour 13 064 € HT, mise en place d'une PVR à 1,46 € au m<sup>2</sup> desservi, déclassement dans le domaine public d'une parcelle de 350 m<sup>2</sup> constituant des aménagements piétonniers et accès aux lots.

Décision est prise de lancer une étude pour l'aménagement d'une salle et d'équipements répondant aux normes d'accessibilité des établissements publics, conformément aux dispositions prescrites par la loi en faveur des personnes handicapées.

Une consultation pour l'aménagement du presbytère et de ses abords est validée.



# Conseils municipaux

**Chemin de Randonnée du Grand Tour du marais.** Les acquisitions foncières pour le nouveau tracé étant réalisées, il est décidé de désaffecter l'ancien chemin rural afin de procéder à son aliénation. Une enquête d'utilité publique sera mise en place.

**Classement dans le domaine public communal** de la parcelle AM 133 aux Rives du Caroffe (voie publique dans le lotissement).

**Aménagement de la Rue du Val d'Auze et de la Route de Lacapelle-Viescamp et de la Route d'Ayrens.** Le Cabinet chargé de réaliser les études, a scindé les projets scindés en tranches, sachant que ces opérations ne pourront se réaliser qu'après conventionnement avec le Conseil Général portant sur le financement qui incombe à cette collectivité.

## Route d'Ayrens

Montant HT	Budget total	Part commune	Part Conseil Général
<b>Coût global des travaux</b>	395 030	266 555	128 475
<b>1<sup>ère</sup> tranche</b>	107 250	46 935	60 315

## Rue du Val d'Auze et Route de Lacapelle-Viescamp

Montant HT	Budget total	Part commune	Part Conseil Général
<b>Coût global des travaux</b>	343 710	182 570	161 140
<b>1<sup>ère</sup> tranche</b>	240 327	116 977	123 350

**le Conseil Municipal se positionne en retenant :**

- La totalité des travaux pour la Rue du Val d'Auze et de la Route de Lacapelle-Viescamp, (part commune 182.570 €),
- La première tranche de la Route d'Ayrens (part commune 46.934 €).

### Adhésion au dispositif Pass-Foncier.

Afin d'aider des primo-accédants dans leur démarche et aussi soutenir l'activité du secteur du bâtiment, les pouvoirs publics ont décidé la mise en place du dispositif Pass-Foncier visant à favoriser l'accession à la propriété sous conditions de ressources.

Le Pass-Foncier consiste à différer, dans la limite de 18 à 25 ans, l'acquisition du foncier pendant toute la durée de remboursement des prêts souscrits pour la construction.

Le coût du foncier est alors porté par l'intervention du 1 % logement. Le prêt à taux zéro, dans ce cas, est majoré de 10 000 € à 12 500 €, couvrant jusqu'à 30 % du prix de la construction qui bénéficie également du taux de TVA réduit (à 5,5 %).

Cette accession est sécurisée (garantie de rachat et de relogement) en cas d'accident de la vie. Pour que les primo-accédants puissent bénéficier de ces dispositifs, une implication financière des collectivités a été voulue par le Gouvernement.

L'apport des collectivités doit ainsi être de 3 000 € à 4 000 € selon la taille du ménage, mais dans le cadre du Plan de Relance, ce soutien est temporairement ramené à 2 000 €.

L'aide est versée directement à l'acquéreur sous forme d'une subvention nominative affectée au financement du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 5 contre, décide :

- d'approuver la participation de Saint-Paul-des-Landes au dispositif Pass-Foncier,
- de décider que l'intervention financière de la Commune s'effectuera à part égale avec la CABA,
- d'indiquer que ce soutien concernera 3 dossiers en 2009 (plafond de 6000 €),
- de fixer une clause restrictive à savoir l'obligation de reversement de la subvention en cas de revente de la construction durant toute la période de remboursement des prêts liés à l'achat du terrain et la construction.
- Précise que dans le cas où les engagements des partenaires seraient remis en cause, une nouvelle délibération sera prise.

### Zone d'activités de la Camp de Garrigoux.

Suite à une étude de faisabilité de la zone d'activités de la Camp de Garrigoux, réalisée en 2006 et aux divers éléments étant venus étayer ce projet, il est proposé aux élus de se positionner sur la suite à donner à la création d'une Zone d'Activités d'intérêt commun et à la réalisation de cet aménagement.

Une nouvelle consultation devant être lancée pour confier cette mission à un prestataire de service. Le Conseil Municipal adopte les propositions ci-dessus et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches pour ce dossier.

# Conseil municipal et commissions

**Jean-Pierre DABERNAT** Maire

**Jean GARROUSTE**

Premier adjoint

**Serge GAMEL**

Troisième adjoint

**Patricia BENITO**

Deuxième adjointe

**Patrick SARNEL**

Quatrième adjoint

## Conseillers municipaux

**Joscelyne COULON**

**François DELRIEU**

**Jean-Luc DONEYS**

**Maryse MASSOULIER-APCHER**

**Mireille MOUSSU**

**Didier PLACE**

**Philippe RICHARD**

**Louis SAINT- MARTIN**

**Annie TABEL**

**Jeanine TEISSEDDRE**

## URBANISME DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Adjoint : Jean GARROUSTE

<b>J. Garrouste</b>	PLU : Application Plan Local d'Urbanisme Zone d'activités de La Camp De Garrigoux Gestion de la réserve foncière Les Devezes Gestion des sectionnaires communalisés Travaux Entretien des ruisseaux
<b>J. Garrouste</b>	Délégation de signature pour l'instruction des documents d'urbanisme
<b>L. Saint-Martin</b>	Suivi des Travaux
<b>J.- L. Doneys</b>	Développement économique Développement de l'artisanat, du commerce et des services Définition d'un projet touristique Faisabilité d'un marché
<b>P. Sarnel</b>	Aménagement et embellissement de la commune Aménagement paysagé Recherche d'une démarche pour une restauration harmonieuse de certaines maisons du centre bourg ou de la commune

## AFFAIRES SOCIALES

Adjointe : Patricia RUMIN-BENITO

<b>P. Benito</b>	Ecole Employées municipales Relais Assistantes Maternelles Jeunes
<b>M. Massoulier-Apcher</b>	Entour'ages : Projet de services d'aides à la personne
<b>J. Teissèdre</b>	Projet ados de 14 à 18 ans
<b>P. Richard</b>	Transports

## VOIRIE, SIVU, CHEMINS PEDESTRES, ESPACES VERTS, CIMETIERES

Adjoint : Serge GAMEL

<b>S. Gamel</b>	Voirie Employés communaux Travaux
<b>F. Delrieu</b>	SIVU Auze Ouest Cantal Participation aux travaux du SIVU NATURA 2000 Espaces Naturels Sensibles Zones Naturelles remarquables de la commune Espaces verts Cimetières
<b>M. Moussu</b>	Chemins pédestres

## ANIMATIONS ET LOISIRS

Adjoint : Patrick SARNEL

<b>P. Sarnel</b>	Animation de la commission Communication : - Promotion et information sur Saint-Paul-des-Landes
<b>P. Benito</b>	Médiathèque
<b>J. Coulon</b>	Locaux municipaux
<b>A. Tabel</b>	Contacts avec la population
<b>D. Place</b>	Associations Animations sportives Projets sportifs



# Réalizations 2009

## Les réalisations 2009

**Le lotissement des Rives du Caroffe.** Huit maisons sont aujourd'hui construites. Les 6 lots restants seront prochainement utilisés pour la construction de maisons en bois. Ce programme, porté par l'Office HLM, offrira la possibilité à 6 familles d'accéder à la propriété de leur maison.

La voirie est maintenant terminée, de même que le chemin pédestre qui relie la rue des Rives du Caroffe et la rue de Fortet, permettant ainsi un parcours plus sécurisé vers la rue des Ecoles et le groupe scolaire.

Il est nécessaire maintenant de finir la restauration de la Rue et de l'Allée des Rives du Caroffe.

Ce quartier disposera à terme de deux espaces verts, l'un au bout de l'Allée des Rives du Caroffe, l'autre, au centre,

aura plusieurs accès, dont celui de la rue de la Courraou qui permettra d'associer le Centre Bourg et la Place de l'Eglise à la création de ce jardin.

Une réflexion sera ouverte sur l'utilisation du court de tennis, aujourd'hui très dégradé.

**La Camp Haute.** Importante réalisation d'un promoteur privé, ce nouveau quartier de Saint-Paul-des-Landes a été réalisé très rapidement. Il est aujourd'hui presque achevé. 24 nouvelles maisons ont été édifiées le long de la rue de la Camp Haute, les 4 dernières le seront prochainement.

**Logements Allée de Moinac.** Programme de 4 logements et de 2 maisons porté par l'Office HLM, la construction de cet ensemble devrait se terminer au début de l'été 2010.

Logements Allée de Moinac



### **Chemin Pédestre «Le Grand Tour du Marais»**

Il représente une grande réalisation destinée à faire connaître et valoriser les zones humides remarquables, classées Natura 2000, que sont les Marais du Cassan et de Prentegarde (voir p. 5 et suivantes).

Les 19 et 20 juin 2010, La **Fête de la Rando**, organisée par la CABA, utilisera ce nouveau chemin.

### **Entretien de la Voirie Communale**

**Chaussées :** Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Eurovia Dala.

**Voie communale du Rozier (V. C. N° 18) :** sur la partie la plus dégradée, il a été réalisé un reprofilage de la chaussée à la grave émulsion O/14, à raison de 100 Kg au m<sup>2</sup> et sur laquelle un enduit bicouche a été mis en œuvre. Sur la partie moins dégradée, il a été réalisé du point à temps à la grave émulsion.

**Voie communale du Pasnègre (devant les maisons à Picou, V. C. N° 3) :** il a été réalisé un reprofilage de la chaussée à la grave émulsion O/14 à raison de 100 Kg au m<sup>2</sup> et sur laquelle un enduit bicouche a été mis en œuvre.

**Voie communale de Bosméjo :** une purge d'une cinquantaine de m<sup>2</sup> a été réalisée par les employés communaux. Un revêtement tricouche y a été exécuté.

### **Dépendances vertes**

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Marc Montil.

Le fauchage s'exécute en deux passages :

- Le premier, "**Le fauchage de sécurité**" se réalise la semaine précédant la fête patronale. Il est fait un passage sur les accotements "**une largeur de rotor d'épareuse**". Dans les villages, il est réalisé un fauchage complet.
- Le deuxième, "**le débroussaillage**" est réalisé au mois d'octobre. Cette tâche consiste à faire un fauchage et un débroussaillage complet des dépendances vertes "**du domaine public communal**". En les nettoyant à l'automne, elles restent propres jusqu'au printemps.



busage du fossé aux Cipières

### **Dépendances bleues**

Le **Conseil Général** a retenu pour le programme 2009 de grosses réparations de chaussées, la R. D. 353 **entre Saint-Paul-des-Landes et l'Hôpital**. Cette entrée du bourg n'étant pas très esthétique, les accotements étant étroits et la fréquentation piétonne, assez dense, il nous a paru opportun de réaliser le busage du fossé côté bourg, sur une longueur d'environ 260 mètres. Ces travaux ont été réalisés, au mois de mai par les employés communaux et ont précédé de quelques jours, ceux du Conseil Général. L'emploi du temps des employés communaux étant particulièrement chargé, la pose des grilles sur les puisards, s'est effectuée à l'automne.

Serge Gamel, troisième adjoint.

# Réalisations 2009

## Site Internet [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr)

Conformément à l'engagement pris par Jean-Pierre DABERNAT devant les Saint-Paulois lors des vœux à la population en janvier 2009, le **nouveau site de la commune est ouvert depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier.**

Il aura nécessité de la part de l'équipe municipale en charge de la communication, et avec l'appui des services informatiques de la CABA, plus de **deux mois et demi de travail** d'écriture d'articles, d'insertion de photos, de conception et de présentation de la maquette graphique.

Force est de constater que cet important travail réalisé, et constamment actualisé, est aujourd'hui récompensé car il est permis de dire que le site de Saint-Paul-des-Landes a pleinement trouvé sa place et sa raison d'être dans les habitudes des Saint-Paulois.

En un peu plus de **cinq mois, plus de 20 000 pages** ont en effet été consultées sur le site et sa fréquentation est croissante au fil des semaines. Il est même montré en exemple dans les collectivités voisines.

Outil de proximité pour découvrir les informations municipales et associatives, le site se veut également un moyen de découverte et de promotion des richesses naturelles et humaines de notre commune à l'extérieur.

Il est ainsi consulté dans les DOM (Réunion, Martinique...), mais aussi de manière inattendue dans de nombreux pays européens ou lointains (Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, Côte D'Ivoire, Ukraine).

En ma qualité d'élus, je formule le vœu que ce vecteur moderne de communication soit **un élément de plus au service de l'information, de la cohésion sociale et de la liberté des Saint-Paulois.**

Patrick Sarnel, quatrième adjoint.

## Le restaurant scolaire

«Une adresse courue !». 100 repas environ tous les jours. M<sup>me</sup> Isabelle Duthuel et M<sup>me</sup> Marie-Noëlle Neveu, en charge de ce service public municipal depuis septembre 2008, ont rapidement pris la mesure de la tâche difficile qu'elles ont à accomplir. Avec compétence et attention, elles permettent un bon fonctionnement de ce service, tant au niveau de l'accueil, qu'au niveau de la réalisation et l'élaboration des menus, dont certains sont bio.

Le nombre d'utilisateurs du Restaurant scolaire est très important. Il est supérieur aux prévisions prises en compte lors de la construction du bâtiment.

Il sera nécessaire de réfléchir à une extension.

Patricia Benito, deuxième adjointe.

## Entour'Agés, soutien aux personnes âgées



Le projet Entour'Agés, initié en 2008 par le Conseil municipal, a évolué favorablement. Pour mener à bien cette réalisation, la commune a recruté un agent de développement social chargé de la mise en œuvre sous le regard du comité de pilotage (composé d'élus et de représentants de la population).

En tenant compte des études préalables, des avis recueillis et des missions des structures existantes, nous avons bâti le projet Entour'Agés dans une démarche dynamique qui permettra aux personnes de mener la vie qu'elles souhaitent grâce à ces aides.

Ce projet d'aide et de soutien de l'autonomie se déclinera en service d'offres variées à domicile et à partir du domicile car les objectifs sont multiples :

- Soutenir la qualité de vie à domicile.
- Intervenir dans les situations d'urgence.
- Développer ou maintenir une bonne condition physique et morale.
- Accompagner vers l'extérieur, lutter contre l'isolement.
- Aider et soulager les familles.

Des permanences et des visites à domicile permettront d'évaluer ensemble les réponses adaptées à chaque personne dans son environnement.

Le projet Entour'Agés, validé par le comité de pilotage et présenté au conseil municipal de Saint-Paul-des-Landes qui a donné un accord de principe, se poursuivra en 2010.

Nous souhaiterions que d'autres communes œuvrent avec nous pour que : **le maintien à domicile rime avec qualité de vie pour le plus grand nombre.**

Patricia Benito, deuxième adjointe  
& Annick Cabannes, agent de développement

# Réalisations 2009

## Relais Assistantes maternelles "Les P'tits Lou"

Service en direction des jeunes enfants, des parents et des assistantes maternelles, le R.A.M est maintenant bien repéré sur le territoire et a séduit par la qualité de ses prestations et la compétence de l'animatrice Audrey Seyrolles. De plus en plus de familles et d'assistantes maternelles ont recours aux différentes prestations proposées : aide administrative, conseils sur la législation, ateliers jeux...

Cette année la commune de Lacapelle-Viescamp a intégré ce dispositif en rejoignant les communes d'Ayrens, Sansac-de-Marmiesse, Saint-Paul-des-Landes et Ytrac.

Patricia Benito, deuxième adjointe



## La Grande Rue – Le lavoir



En cours de réalisation, cet important projet, a pour but de **sécuriser le cheminement piéton** le long de la Grande Rue et ultérieurement, le long de la Route de Brive et de la Route d'Aurillac.

En effet l'importance du trafic, l'état délabré et l'inadaptation de la taille des trottoirs, n'offraient pas la sécurité nécessaire pour un déplacement de piétons, de plus en plus nom-

breux, car la population de Saint Paul des Landes augmente, le long de la Grande Rue.

Après une période d'études très longue, une convention a été signée avec le Conseil Général pour fixer les participations de la Commune et du Département. Subventionnés par l'Etat au titre de la DGE et du Conseil Général au titre de l'opération Cœur de Village, les travaux ont commencé à l'automne 2009.

Au préalable, et pour ne pas multiplier les travaux sur cette voie à grande circulation, la CABA a procédé à la **réhabilitation des réseaux eau et assainissement**. Ces travaux, très importants, ont été réalisés avec compétence par l'Entreprise RDC, réduisant au maximum la gêne causée aux utilisateurs de la rue et aux riverains.

La commune a profité aussi de cette période pour **restructurer le réseau pluvial**.

Les travaux d'aménagements, dirigés par le Bureau d'études Dejante (infrastructures liées à la voirie) et le Bureau d'études Teyssou (aménagements paysagers), sont l'œuvre des entreprises Eurovia, Fabre et Constant Paysages.

**Au final, la réalisation devrait permettre une sécurité accrue des piétons.** Elle devrait se vérifier sur les trottoirs plus larges, aménagés pour un accès facile aux personnes à mobilité réduite, mieux éclairés.

Pourra-t-elle se vérifier par rapport à un ralentissement des véhicules ? **La Mairie de Saint-Paul-des-Landes voulait des équipements qui obligent les chauffeurs à ralentir pour parvenir à des vitesses basses pour traverser Saint-Paul-des-Landes, cela n'a pas été obtenu car il ne fallait pas gêner le trafic routier,** celui des poids lourds en particulier. Quel sera le résultat ? Parviendra-t-on enfin à un arrêt des déversements accidentels de matériaux dans le virage de l'hôtel ? Les piétons pourront-ils traverser plus facilement et en toute sécurité la chaussée ? L'avenir nous le dira, un bilan sera évidemment fait après la première année d'utilisation.

Cette réalisation devrait aussi permettre un embellissement du bourg et en particulier de l'entrée ouest, au niveau du lavoir par l'aménagement d'un espace paysager.

**Fin des travaux prévue pour le début de l'été 2010.**



## Groupe scolaire

Le groupe scolaire de Saint-Paul-des-Landes compte cette année 159 élèves, dont 30 enfants nés en 2006.

Cette année s'annonce riche pour tous puisque de nombreux projets viendront nourrir la vie scolaire des enfants. Deux classes deviennent des classes à Projet Artistique et Culturel : l'une en danse contemporaine et l'autre en musique. Les enseignantes concernées bénéficient d'une formation et les enfants sont encadrés régulièrement par des professionnels dans le domaine concerné. D'autres rentrent dans le projet "école en chœur" avec la mise en place d'une chorale.

Il paraît également que certains auraient la chance de partir en classe de mer et d'autres en classe de neige.

Quelle belle année en perspective !

Marie Lambert, directrice.

# Réalisations 2009

## Le Chemin des Hirondelles

11 maisons longent actuellement cette voie communale, située au milieu d'une zone constructible devant être utilisée prochainement pour la construction de 7 nouvelles habitations. Le chemin existant, trop étroit, plein d'ornières, ne correspondait plus à la desserte nécessaire des hameaux des Hirondelles et des Vergnottes.

Un projet de restauration a donc été élaboré et la réalisation du chantier est maintenant terminée. Les travaux ont consisté en un élargissement de la chaussée, ayant malheureusement entraîné l'abattage de plusieurs arbres, la création d'accotements, l'enfouissement des réseaux, l'extension des réseaux eau et assainissement avec mise en place d'un P.V.R. (participation voies et réseaux), le revêtement de la chaussée et des accotements en ménageant un espace suffisant pour des plantations.

Les travaux ont bien commencé, jusqu'à la réalisation du revêtement de la chaussée et les plantations mais la partie liée aux branchements électriques a pris un retard considérable et tout à fait inacceptable. Nous regrettons la gêne occasionnée aux riverains.



## L'Urbanisme sur la commune en 2009

Et la crise passe par ici aussi... En 2009 (jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre), il a été enregistré :

- **13 permis de construire** dont 8 concernant des maisons individuelles (40 en 2008, dont 30 maisons individuelles, une majorité étant située au nouveau lotissement de La Camp Haute).
- **32 certificats d'urbanisme.**
- **27 déclarations de travaux** exemptés de permis de construire.

Toutefois, il semblerait qu'une légère reprise frémillante s'élabore compte-tenu des nouveaux terrains à construire sur le territoire de la commune et des contacts pris par les particuliers désireux de s'installer à Saint-Paul-des-Landes.

Il est encore fait un énième rappel de réglementation concernant la construction des abris de jardin, garages, piscines, clôtures et travaux divers. Tous renseignements utiles sont fournis à ce sujet par le personnel municipal et les conseillers municipaux concernés au siège de la Mairie.

Jean Garrouste, 1<sup>er</sup> adjoint.

## Salle polyvalente, un équipement qui fait le plein !



La salle polyvalente de Saint-Paul-des-Landes a maintenant 15 ans d'existence et c'est un équipement qui a pris une place importante dans la commune comme le prouve le bilan des utilisations en 2009 :

- Manifestation de particuliers (repas, anniversaires...) : 7
- Mariages : 12
- Manifestations d'associations saint-pauloises : 20 (repas, quine...)
- Manifestations Mairie : 7 (réunions publiques, Automnales...)
- Ecole : 5 (ateliers danse)
- Don du sang : 3
- Gymnastique : utilisation 6 h 30 chaque semaine (sur 4 jours).
- Utilisation de la petite salle de réunion : environ 15

Souhaitant améliorer l'accueil de cette salle, l'une des plus grandes du secteur, la mairie a engagé des travaux depuis plusieurs années dont la pose d'un plafond acoustique en 2008 et de volets électriques en 2009.

Rappelons que la salle est mise à disposition gratuitement aux associations de la commune (hors frais de nettoyage).

Les réservations se font en Mairie, en sachant que certaines périodes sont très demandées, juin à septembre pour les mariages par exemple, mieux vaut donc s'y prendre au moins un an à l'avance !

Joscelyne Coulon, conseillère municipale.



# Projets 2010

## les projets en cours d'élaboration

### Escouderc.

A l'entrée Est de la commune de Saint-Paul-des-Landes, ce village présente un ensemble résidentiel de qualité, avec un bâti ancien remarquable et de nouvelles maisons bénéficiant d'un emplacement agréable, sur les hauteurs de la Commune.

Quelques nouvelles constructions devraient prochainement compléter cet ensemble.

Cependant les infrastructures publiques desservant ce hameau ne sont pas toutes adaptées. En particulier le réseau pluvial est à revoir, le calibrage de la chaussée est à étudier, l'aménagement d'un espace public du type place de village est à mettre en place, les réseaux secs doivent être enfouis.

### Z.A.C. La Camp de Garrigoux II.

Classée Point Relais dans le SCOT ( Schéma de Cohérence Territoriale ) de la CABA, la commune de Saint-Paul-des-Landes a souhaité assumer son rôle de point de développement à l'ouest du bassin d'Aurillac. Le Conseil Municipal précédent avait fait étudier la possibilité d'une zone d'activités d'importance intercommunale, à proximité de la zone artisanale actuelle de Lacamp de Garrigoux. Cette étude ayant obtenu un avis favorable, un projet de zone d'activités, classé d'intérêt commun et devant être réalisée par tranches, avait été élaboré.

Le Conseil Municipal actuel souhaite poursuivre ce projet, en collaboration avec le secteur Développement Economique de la CABA.

Le projet porterait sur l'acquisition des terrains et sur l'aménagement d'une première tranche de 8 parcelles de 1000 m<sup>2</sup>.

Ce projet aurait l'avantage de s'inscrire dans le cadre du projet de développement territorial de la CABA, avec 2 zones artisanales aidées, en complément du programme du Puy d'Esban à Ytrac et de la Sablière à Aurillac, à Jussac et Saint-Paul-des-Landes.

### Accessibilité personnes à mobilité réduite.

L'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite est un dossier que le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir. Il souhaite répondre le plus rapidement possible aux difficultés rencontrées par les personnes à mobilité réduite pour accéder aux bâtiments municipaux.

Cependant plusieurs bâtiments sont actuellement accessibles : salle polyvalente, groupe scolaire à l'excep-

tion d'une salle de classe, restaurant scolaire, rez-de-chaussée de la Mairie et de la Médiathèque.

Les étages de la Mairie, dont la salle du Conseil municipal et la salle des mariages, les espaces jeunes et informatiques de la Médiathèque ne le sont pas.

Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour résoudre ces difficultés.

Le Conseil Municipal a engagé une étude pour trouver des réponses : nouvelle salle en rez-de-chaussée ? Ascenseurs ? Les propositions de l'architecte seront étudiées et évaluées.

### Rue du Val d'Auze, Route de Lacapelle Viescamp, Route d'Ayrens.

L'état de la rue du Val d'Auze est très mauvais. L'absence de calibrage de la Route d'Ayrens favorise des excès de vitesse inadmissibles.

Le Conseil Municipal a confié à un bureau d'études la réalisation de projets d'aménagement de ces trois rues de Saint Paul des Landes visant à les restaurer. Ces rues étant aussi des routes départementales, il est nécessaire de signer des conventions avec le Conseil Général pour fixer les participations de chacun.

Aire de Camping cars. Très utilisée, l'aire de services pour camping-cars située rue de Moinac, doit être aménagée. Lorsque les travaux réalisés pour la construction des logements HLM situés Allée de Moinac seront terminés, la Commune de Saint-Paul-des-Landes, en partenariat avec la CABA, restaurera et embellira l'aire de camping-cars.





## Retraite de l'Abbé COMBADIÈRES

Après plus de 64 ans de sacerdoce, l'Abbé Jean Combadières a décidé de se retirer et de prendre une retraite bien méritée.

Il était arrivé à Saint-Paul-des-Landes il y a treize ans après un long parcours en tant que professeur d'anglais tout d'abord puis et surtout curé de la paroisse de Saint-Eugène à Aurillac durant 25 années.



Monseigneur Grua, évêque de St-Four; l'Abbé Combadières; M. Dabernat, Maire de Saint-Paul-des-Landes; M. Markarian, Maire de Crandelles; M. Crueghe, Maire de Teissières-de-Cornet.

Plus de 140 personnes avaient ainsi répondu présent vendredi 9 octobre à la salle des fêtes de Saint-Paul-des-Landes, à l'invitation de MM. Crueghe, Dabernat et Markarian, premiers magistrats respectivement des communes de Teissières-de-Cornet, Saint-Paul-des-Landes et Crandelles.

Chacun des maires a, tour à tour, salué un homme généreux et dévoué, aux qualités d'humanité et d'intelligence avérées qui aura marqué de son passage la vie des trois villages. Gisèle Touzet a par ailleurs chaleureusement été remerciée pour sa grande gentillesse et sa disponibilité.

Monseigneur Bruno Grua, Evêque de Saint-Flour, qui avait bien voulu honorer de sa présence cette manifestation, a rendu hommage à l'Abbé Combadières, "un homme aux valeurs unanimement reconnues".

Un peu ému au moment de quitter la vie des trois paroisses, et de laisser la place à l'Abbé Hugues Leblond, curé d'Ytrac, l'Abbé Combadières a remercié les maires des trois communes pour leur accueil et leur aide depuis 13 ans.

Patrick Sarnel, quatrième adjoint.



Le désormais traditionnel Tour Cycliste de la CABA organisé par l'ACVA, a fait escale à Saint-Paul-des-Landes le samedi 20 juin 2009 pour la première étape de sa quatrième édition.

Sous un frais soleil printanier, le départ des 20 équipes d'amateurs a été donné par Jean-Pierre Dabernat, rue de Moinac, devant un nombreux public.

Après 40 minutes de course à vive allure dans la commune (passage à Bosméjo, L'Hopital, Prentegarde, Le Cassan, Cité du Val d'Auze), les 100 coureurs ont poursuivi la course sur une centaine de kilomètres, en traversant notamment les communes de Sansac-de-Marmiesse, Senilhes, Vézac, Yolet, Arpajon-sur-Cère et Ytrac.

L'arrivée à Saint-Paul-des-Landes, a vu la victoire se jouer entre 4 coureurs échappés pointés à 15 secondes devant le peloton.

A l'arrivée sur la ligne à Saint-Paul-des-Landes, c'est le sud-coréen Ko Ho Sung de la formation "Océane Cycle Poitevin", 4<sup>ème</sup> de la course aux points des Jeux Olympiques de Sydney, qui a remporté le sprint et a revêtu le premier maillot jaune de cette édition.

Lors de la cérémonie qui a suivi cet évènement, André Valadou, président de l'ACVA, ainsi que l'ensemble des bénévoles du club cycliste aurillacois ont été chaleureusement remerciés par Jean-Pierre Dabernat pour la qualité de l'organisation de cette manifestation et pour le niveau particulièrement élevé des engagés. Il a salué cette belle initiative, venue perpétuer ainsi la tradition de belles courses cyclistes à Saint-Paul-des-Landes.

Patrick Sarnel, quatrième adjoint.





## Accueil de Loisirs 2009



Beaucoup d'activités à l'Accueil de Loisirs cette année : baptême de l'air, skate et roller, équitation et poneys, découverte nature avec le CPIE de Haute Auvergne, micro-fusées, visite de la caserne des pompiers d'Aurillac, spectacle pour les parents, piscine, spectacle de théâtre, mini-séjours pleins d'aventures, sorties variées... des jeux, des rires, de la bonne humeur...

L'Accueil de Loisirs est devenu un lieu important de rencontre et d'échange, autant pour les enfants que pour les

parents, comme le prouve la fréquentation de plus en plus importante :

- 1 600 journées, 41 enfants en moyenne/jour en 2009.
- plus de 150 enfants accueillis pour 100 familles.

Plus d'infos et galeries photos sur le site internet : rubrique Enfance-Jeunesse puis Accueil de Loisirs.

**Le Centre de Loisirs est géré par la FAL du Cantal, centre Antonin Lac 15000 Aurillac 04 71 48 42 58.**

### Le mot du directeur,

Lorsque vous lirez ces lignes je serai parti vers de nouvelles aventures !

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes avec qui j'ai partagé cette grande et intense aventure de l'Accueil de Loisirs :

- Les enfants qui m'ont apporté tant de joie, de spontanéité et d'innocence. Grâce à vous je suis resté un peu plus jeune... et puis franchement on a vraiment bien déliré et beaucoup rigolé !
- Tous les animateurs et animatrices qui m'ont supporté comme directeur, mais qui ont su donner tant d'énergie pour les enfants.
- Les parents qui m'ont fait confiance, ainsi qu'à mes équipes d'animateurs, tout au long de ces années... et avec qui j'ai souvent aussi bien rigolé !

A vous tous, un grand merci du fond du cœur.

A une prochaine, la vie est encore longue...

Pierre PHILIPPE, directeur de l'Accueil de Loisirs.

### ACCUEIL DE LOISIRS 2010

• **Vacances hiver**  
du 15 au 19 février 2010.

• **Vacances printemps**  
du 12 au 16 avril 2010.

• **Vacances été**  
du lundi 5 juillet au vendredi 13 août  
2010 (fermeture le mercredi 14 juillet).

L'accueil de loisirs est ouvert de 7 h 30 à  
18 h 30, du lundi au vendredi.  
Tarifs selon le quotient familial.

Centre de loisirs : 04 71 63 04 82

# Médiathèque - animations



← L'auteur  
Line Arresy  
écoute Chantal  
Malebert lire un  
de ses textes.

## "A Pages Ouvertes" Saison 2009

5 lectures se sont déroulées à la médiathèque : découvertes d'auteurs contemporains, véritables voyages au cœur des textes lus par des comédiens professionnels.

Cette année c'est l'auteur jeunesse **Thomas Scott** (photo en bas à droite) qui est venu échanger autour d'un atelier d'écriture avec les enfants.

Lectures organisées en collaboration avec le Théâtre d'Aurillac, la Médiathèque Communautaire François Mitterrand, les Médiathèques de Saint-Paul-des-Landes et d'Arpajon-sur-Cère.

## "Par Monts et par Mots"

### Festival Départemental de Lectures Musicales

Une lecture spectacle ébouriffante avec le duo, toujours étonnant et percutant, entre Michel Genniaux à la lecture et Vincent Dubus aux bidouillages sonores électroniques.

## "A Pages Ouvertes" Saison 2010

**Vendredi 12 février 2010 — 18h30** : Marie Ferranti lue par Thérèse Canet.

**Vendredi 2 avril 2010 — 18h30** : Emmanuel Darley lu par Bruno marchand.

**Mardi 6 avril 2010 — 17h30** : Lecture jeunesse, à voir en famille de 4 à 10 ans, "Dans la Forêt de Solotareff", autour de textes de Grégoire Solotareff, par "Acteurs, Pupitres et Cie".

**Vendredi 21 mai 2010 — 18h30** : Maylis De Keranga lue par Bruno Marchand

## "Par Monts et par Mots" 2010

**Vendredi 5 mars 2010 — 20h30** : Philippe Malassagne, lira un extrait de «Matin et soir » de Jon FOSSE , accompagné musicalement par Richard Héry.

Le Festival est organisé par la Médiathèque du Cantal et plusieurs médiathèques du département.

Le 6<sup>ème</sup> Festival de Lecture Musicale aura pour thème cette année la littérature nordique.



## Maisons Fleuries 2009

Après une visite de la commune effectuée le 12 août 2009, le jury a arrêté son choix en tenant compte de l'entretien et de l'organisation du jardin, de l'association et de l'harmonie des couleurs, et de la diversité végétale et florale.



Parmi les 17 maisons sélectionnées, le jury a attribué les trois prix d'honneur à M. et M<sup>me</sup> FRESQUET (premier prix), M. et M<sup>me</sup> SUC (second prix) et M et M<sup>me</sup> ROUX (troisième prix).

Jean-Pierre Dabernat a chaleureusement remercié toutes les personnes présentes pour leurs efforts réalisés dans le fleurissement de leur maison et leur contribution à l'embellissement général de la commune.

## Soirée Ados

Fin octobre une soirée spéciale pour les ados a été organisée à la salle polyvalente de Saint-Paul-des-Landes.

Le groupe Fazenda a ouvert la soirée avec un concert de rock sur-vitaminé.

DJ Alexandre a pris le relais pour faire danser la salle et clôturer la soirée.

Gratuite et avec bar sans alcool, ce type de soirée devrait être à renouveler.





# Expositions



Janvier / février :  
← Eric MARTINS  
DA FONSECA →  
Photographies  
(Marmanhac)



Mars / avril :  
← Associations →  
Atelier de Peinture  
& Art et Muses  
Peintures,  
sculptures  
(Aurillac)



Avril / mai :  
Gérard MAX  
Peintures au  
couteau  
(Saint-Paul-  
des-Landes)



← 16 & 17 mai : ↗  
Denise LAVERGNE (photographies),  
Bernard CONORT (photographies),  
François GUITARD (photographies),  
Gérard MAX (peinture au couteau).



# Les Automnales

Festival de Théâtre Amateur

24 & 25 octobre 2009



Pour sa cinquième édition le festival, organisé par la mairie de Saint-Paul-des-Landes, a confirmé la richesse et l'intérêt du public pour le théâtre amateur. En effet, le public a répondu présent sur les deux jours : entre 120 et 130 spectateurs à chaque fois.



Le samedi soir deux spectacles pour adultes ont donné une idée de la diversité du théâtre amateur avec deux troupes d'Aurillac.

L'Echô des Pavanes a ouvert les festivités, avec une satire du moyen-âge parsemée de chansons et de morceaux musicaux joués sur des répliques d'instruments anciens.

Le Patraque Théâtre jouait une pièce beaucoup plus contemporaine de Jean-Claude Alègre « Histoires à lire debout »... un plaidoyer pour le livre et l'écriture, un symbole fort pour ce Festival organisé par le pôle culturel / médiathèque La Grange de Saint-Paul-des-Landes !

Le dimanche, malgré le beau temps, de nombreuses familles sont venues rire avec deux spectacles jeunesse.

La troupe Ridorouge présentait « La machine à voyager dans le temps », grande fresque historico-burlesque sur l'histoire de France et d'ailleurs.

Le duo féminin du Plan Z a clôturé de belle manière le festival avec « D'armure et d'eau fraîche », une fable regroupant la plupart des ingrédients que l'on aime découvrir (grands et petits !) dans un spectacle enfants : de l'action, de l'inventivité, du rire, un soupçon de poésie, pas mal de loufoquerie...

La municipalité remercie l'ensemble des troupes et des bénévoles ayant participé au festival, en particulier l'Amicale des Parents d'Elèves.



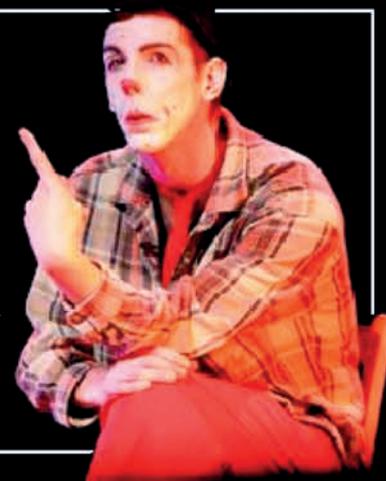
## "Tombé sur un livre"



Un conte clownesque, pour les enfants et les grandes oreilles, par la compagnie Gaf'Alu et le clown Pataruc.

Ce spectacle mêlant contes et clown, s'est déroulé à la médiathèque La Grange devant une cinquantaine d'enfants et de parents.

Ce spectacle a bénéficié du soutien financier du contrat Educatif Local, de l'Association Cantalienne des Amis de la Lecture et de la Médiathèque Départementale.





# Expositions



Juin :  
 "Les Saint-Paulois dans la course !  
 60 ans de vélo à  
 Saint-Paul-des-Landes."  
 ← Photos, archives... →



Juillet / août :  
 Lucette BOMBAL  
 Huiles et pastels  
 (Saint-Paul-  
 des-Landes)



Octobre / novembre :  
 Association  
 RÉ-CRÉATIONS  
 Peintures et dessins  
 (Saint-Paul-des-Landes)  
 → →



Novembre / décembre :  
 Josiane CARRIÉ-LUFFROY  
 Sculptures et peintures  
 ← (Ytrac) →





## Comité des Fêtes

Nos festivités populaires correspondent aux traditions de notre cité. Elles rassemblent petits et grands, citadins et villageois, Saint-Paulois et autres...

### Les manifestations pour l'année 2010

- 27 février : carnaval
- 13 mars : repas dansant (poule farcie)
- 25 / 26 / 27 juin : fête patronale (soirée dansante, bal, corso fleuri, feu d'artifice...)
- Samedi 26 juin : grand vide grenier
  - 12 septembre : vide grenier
  - 2 octobre : repas dansant
- 21 novembre : vide grenier spécial jouets

Présidente : Annie Tabel

Vice-Président : Gérard Max

Secrétaire : Isabelle Tabel

Secrétaire adjoint : Pascal Delpy

Trésorière : Chantal Max

Trésorier adjoint : Henri Moissinac

Responsable matériel : Daniel Bardy,  
Mireille Fraysse, Gérard Castel.

Et les bénévoles apportant leur aide régulièrement sur les manifestations.



## Association des Donneurs de Sang Bénévoles

Amis Donneurs de Sang votre engagement reste exemplaire puisque nous avons collecté 386 poches cette année (390 en 2008) pour 437 donateurs présentés (428 l'an passé). Il ressort donc que le nombre d'ajournement temporaire a légèrement augmenté mais surtout que nous ne progressons plus. Que se passe-t-il ?

Consultant nos listes, nous constatons que nous avons un potentiel qui permettrait de doubler ce nombre. Alors ?? Beaucoup d'entre nous ne donne qu'une fois par an. Certains vont à l'EFS à l'hôpital s'ils manquent la collecte de leur village et c'est tant mieux, mais ne sont alors pas comptabilisés, d'autres pour des raisons de santé ou de disponibilité ce jour là manquent à l'appel.

Et pourtant l'âge des donateurs est prolongé depuis janvier 2008 à 70 ans, s'ils restent en bonne santé. Alors faisons un effort car la consommation par nos hôpitaux de poches de sang et de dérivés sanguins augmente de 15% par an : traitement de cancer, accident, hémophilie, personnes âgées.

Venez donner au moins 2 fois/an dans nos collectes, entraînez-y vos enfants (plus de 18 ans), vos amis. Nos équipes de bénévoles sont là pour vous accueillir et rendre moins stressant et plus convivial cet acte de solidarité qu'est le don de sang, don de soi qui donne de la grandeur à celui qui l'accomplit. Oui, on peut le dire, le donneur a quelque chose en plus, même s'il reste anonyme.

De notre côté nous ne restons pas les bras croisés. Nous poursuivons notre partenariat avec les écoles, les clubs sportifs, les commerçants de nos villages et avec l'appui des municipalités, sans lequel nous ne pourrions exister, nous allons reprendre notre marche en avant pour continuer à sauver des vies.

A vos agendas : Saint-Paul-des-Landes les 25 janvier et 25 mai ; Sansac-de-Marmiesse les 11 février et 6 mai ; Ytrac les 9 mars et 6 juin.

Nous vous invitons à participer à l'Assemblée Générale de notre association qui aura lieu à **Saint-Paul-des-Landes le 10 février 2010 à 18h30**, suivie d'un apéritif dînatoire. Nous comptons sur votre présence pour marquer votre soutien.

Merci à tous et à bientôt.



L'équipe de bénévoles.

# Vie associative

Saison 2008/2009

## ASSOCIATION

Comptant 132 membres, l'association de gymnastique a rencontré un vif succès auprès des Saint-Pauloises et habitantes des communes voisines.

Dans la lignée des années précédentes, le club a organisé plusieurs activités dont la découverte de la pratique du golf pour les 2 groupes d'enfants à Vézac.

Cette année s'est achevée avec le renouvellement d'une grande partie du bureau. Nous remercions chaleureusement Isabelle LEDER, présidente sortante, pour son dévouement au club et sa générosité, sans bien sûr oublier la trésorière et les secrétaires.

## DE GYMNASTIQUE



Saison 2009/2010

L'organisation des cours a subi quelques changements en cette nouvelle saison. Suite au départ de l'animatrice Ghislaine BOUDOU (que nous remercions encore pour sa compétence), les séances ont été modifiées. L'association est heureuse d'accueillir un nouvel animateur Hervé ASSE qui reprend le flambeau avec beaucoup d'envie et de dynamisme.

Alors, si comme nous, vous voulez partager des moments sympathiques, de convivialité dans la bonne humeur tout en entretenant votre corps, venez nous rejoindre nombreux et nombreuses dans le cadre des cours proposés ou des stages qui seront organisés au cours de la saison.



### 3 SEANCES DE GYM POUR LES ADULTES ET JUNIORS (dont un STEP)

Mardi : step : 19h30 – 20h30  
20h30 – 21h30 Christine SOUID  
Jeudi : 20h – 21h Hervé ASSE

### 2 SEANCES DE GYM POUR LES SENIORS Mercredi et vendredi 9 h – 10h Eliane DABERNAT

### 2 SEANCES DE GYM POUR LES ENFANTS

1<sup>er</sup> groupe (GS – CP – CE1) : mercredi 14h – 14h45  
2<sup>ème</sup> groupe (CE2 – CM) : mercredi 14h45 – 15h30

### Pour nous joindre :

Céline CLEIN (présidente) 04 71 46 45 30  
Stéphanie GASTAL (trésorière) 04 71 63 04 51



## Amicale des Parents d'Elèves

La fête des écoles qui s'est déroulée vendredi 12 juin a connu un franc succès. Ce sont les enseignants qui ont organisé la partie fête : chants de toutes les classes et exposition des travaux et réalisations des enfants. Un très grand nombre de parents, grand parents et amis sont venus écouter et visiter les expositions tout ceci sous un soleil radieux.

L'Amicale des Parents d'Elèves, quant à elle, avait donné rendez-vous à tout le monde pour un repas dansant afin de clôturer cette journée. L'APE tient à remercier les enseignants et les enfants pour ce moment de convivialité très apprécié par le public et grâce auxquels cette journée a été très réussie.





# Vie associative



## Club des Aînés

Après quelques mois de sommeil, le club des aînés a repris provisoirement ses activités.

Au mois de juin, une dizaine de personnes a constitué un conseil d'administration et élu un nouveau bureau pour tenter de le faire vivre encore cette année, en espérant que l'année prochaine apportera une solution.

Les activités traditionnelles ont donc été proposées :

**10 septembre** : voyage à Brioude, visite de la maison du saumon et du musée de la dentelle.

**19 septembre** : participation à la journée de la forme à Saint-Santin-Cantalès. Marcheurs, pétanqueurs et joueurs de belote des clubs du canton de Laroquebrou se sont retrouvés.

**10 octobre** : repas Saint-Santin-Cantalès / Saint-Paul-des-Landes.

**17 novembre** : fête des octogénaires du club.

**13 décembre** : repas de fin d'année.

En 2010, la présidence sera vacante.

**Le club recherche toujours des bénévoles qui veulent prendre la relève.** L'adhésion de jeunes retraités serait la bienvenue. Les adhérents âgés nous quittent, hélas, petit à petit. Sans un renouvellement de générations le club disparaîtra.

Au nom de tous les membres du bureau, je remercie très chaleureusement les adhérents pour leur très bonne participation et leur convivialité au cours de nos rencontres.

Christiane Vermandes, présidente.

## Association Ré-Créations

L'association **RE-CREATIONS** propose des ateliers de dessin et peinture encadrés par l'artiste Serge Jacquemart.

Un cours réservé aux débutants a lieu le lundi soir de 20h30 à 22h30, celui des confirmés se tient le jeudi soir de 20h30 à 22h30.

Pour la deuxième année, les membres de l'association ont pu exposer leurs tableaux à la médiathèque La Grange.

L'association a organisé le 5<sup>ème</sup> marché de Noël le premier week-end de décembre.

RE-CREATIONS tient à remercier tous les organismes qui participent au fonctionnement financier de l'association, ainsi que tous les membres pour leur dévouement lors de ses manifestations.

## Comité FNACA Ytrac-Sansac-St Paul

Le comité D'Ytrac - Sansac - St-Paul, fort de ses 125 adhérents est fidèle depuis sa création au devoir de mémoire envers la jeunesse, organise toutes les cérémonies de fin de conflits 14/18, 39/45 et Algérie. Elle organise aussi une soirée annuelle pour conforter sa trésorerie et maintenir une forte convivialité envers ses membres et amis, organise deux voyages annuels, une sortie d'une journée et un voyage d'une semaine de façon à pouvoir faire profiter le maximum de personnes suivant le désir de chacun.

Cette année nous avons eu à déplorer le décès de René Delmont, ses obsèques ont eu lieu le 30 juillet en l'église du Bex D'Ytrac. Nous avons eu également plusieurs membres touchés par la maladie particulièrement à St-Paul où notre ami Jean-Claude Belaubre a subi plusieurs opérations et à qui nous souhaitons un très bon rétablissement.

Notre assemblée générale regroupant les trois communes s'est déroulée le jeudi 12 février, dans les salons du restaurant la Terrasse à Sansac-de-Marmiesse, une bonne cinquantaine d'anciens y ont participé avec la présence du parrain Léon Bonnet, président du comité du canton de Montsalvy. Le rapport moral, présenté par le président retraçant l'activité du comité, relevait avec satisfaction le bon déroulement des cérémonies, des soirées et voyages. Le rapport financier, présenté par André Clauzel, relatait un compte d'exploitation détaillé et équilibré, des finances saines, grâce du reste à notre soirée Poule Farcie. Cette assemblée s'est terminée par la traditionnelle tête de veau à laquelle toutes nos épouses avaient été conviées.

Beau banquet annuel, le 15 mars, avec une centaine de participants.

La cérémonie du 19 mars, fin de la guerre en Algérie, s'est tenue à Aurillac à la stèle départementale, notre comité était grandement représenté avec la participation des trois drapeaux et la participation des autorités civiles et militaires. Les cérémonies du 8 mai se sont déroulées dans chaque commune avec la participation des municipalités que nous remercions pour la fourniture des gerbes pour les monuments aux morts.

Notre voyage d'une journée a eu lieu le 4 juin, 45 personnes y ont

participé : Musée de la Résistance au Mont Mouchet et réserve de bisons à St-Eulalie.

Notre voyage du 15 au 19 Septembre à Calafell en Espagne : 35 participants, nombreuses visites culturelles... Excellent voyage avec beaucoup de convivialité et de franche rigolade.



Le congrès départemental a eu lieu le 3 et 4 octobre à Pierrefort, près de 1000 participants. Notre comité était représenté par une douzaine de personnes. Toujours les mêmes revendications, reconnaissance du 19 mars 1962, fin de la guerre en Algérie, augmentation de l'indice de retraite, aide aux plus défavorisés.

Notre traditionnelle « soirée poule farcie » a eu lieu à Saint-Paul-des-Landes le 17 octobre. Près de 200 participants, grand merci aux organisateurs et surtout aux épouses pour la préparation de ce menu qui plaît beaucoup, bien sûr la soirée s'est terminée avec un orchestre tard dans la soirée.

Les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées dans chaque commune. Hélas, il ne reste plus d'anciens de 14/18, quelques anciens de 39/45 participent encore à cette cérémonie. Il reste à nous, anciens d'Algérie/Tunisie/Maroc, de perpétuer le devoir de mémoire.

Pour que nos jeunes sachent et ne connaissent plus un tel désastre. Hélas, encore dans le monde il y a beaucoup de conflits qui tuent et font souffrir les plus faibles, femmes, enfants, vieillards au profit de quelques illuminés.

Nos projets 2010 : organisation des cérémonies 19 mars, 8 mai, 11 novembre, l'assemblée générale, le banquet annuel, notre soirée « poule farcie ».

Formulons le vœu que nous puissions encore propager notre devoir de mémoire. Les années nous poussent peu à peu.

Gardons notre vitalité et notre convivialité qui nous animent pour aider à maintenir la paix. **VIVE NOTRE COMITE FNACA.**

Le président, André Garrouste.

# Vie associative

## A.C.C.A. de Saint-Paul-des-Landes

Le traditionnel repas dansant de l' A.C.C.A. aura lieu le 20 Février 2010. Un cochon à la broche aura lieu le 19 Juin 2010. Un concours de pétanque en doublette est prévu l'après-midi du 19 Juin 2010. Ces repas seront animés comme chaque année par Pierre Estival. *Suivant le calendrier de la coupe du monde de football, un écran géant sera prévu à cet effet! Ambiance garantie!*

**Pour plus de renseignements / réservations : 04 71 46 42 89**

### La saison de chasse 2009 – 2010 étant terminée, un petit bilan s'impose !

L' A.C.C.A. compte parmi elle un nouveau garde chasse assermenté: Monsieur Christophe LAC. Le nombre de permis de chasse distribués sur l' A.C.C.A. reste stable. Le lâcher de gibiers a été effectué le 30 Juillet 2009, 5 couples de lièvres de reproduction. 140 Faisans ainsi que 40 perdreaux gris ont été lâchés pendant la période de chasse. Ils ont été réalisés bénévolement par Monsieur Michel Séverac et Monsieur Gérard Veyssière. Le plan de chasse concernant le chevreuil est composé de 7 animaux.

L'A.C.C.A. remercie tous les propriétaires terriens et fermiers qui permettent aux chasseurs de pratiquer leurs loisirs.

*Le Président & le bureau*



#### Composition du bureau

Président : Jean Louis CAQUOT  
Vice Président : Gérard VEYSSIERE  
Trésorier : Daniel CUZOL  
Secrétaire : Christian FAU

#### Membres conseil d'administration

Alain CAQUOT  
Vincent HIJANO  
Jacques LAFEUILLE  
Michel SEVERAC  
Roger TEULADE

## Entente S<sup>t</sup>-Paul - Lacapelle

L'Entente St-Paul/Lacapelle a commencé la saison 2009/2010 sous les meilleurs augures.

L'équipe fanion qui dispute le championnat du Cantal Elite occupe actuellement une très bonne 2<sup>ème</sup> place, malgré une baisse de régime.

Cette saison, au regret de tous, elle n'a pu atteindre le 4<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France, éliminée par Ally-Mauriac (division d'honneur).

L'équipe 2, après un bon début de saison dans une poule relevée, marque elle aussi le pas mais elle devrait assurer son maintien. Notre équipe 3, toujours présente, évolue en 3<sup>ème</sup> division.

L'ESPL ne peut exister sans trésorerie, nous tenons à remercier la municipalité pour son soutien financier et matériel. Un seul regret, c'est le peu de participation des habitants de la commune à nos manifestations, comme par exemple notre soirée « cuisse de bœuf à la broche » fin novembre. Mais nous sommes persuadés que vos dons seront à la hauteur de nos espérances lors de la présentation de la plaquette dans vos foyers.

Christian Cueilhe, Président



Joueurs, petits et grands, ont repris le chemin du stade de Prentegarde pour une nouvelle saison en promotion d'honneur 2009-2010. Un certain nombre de joueurs de grande qualité nous ont rejoint à l'intersaison, ce qui porte l'effectif à 54 joueurs, pour envisager dans le haut du tableau.

## RUGBY CLUB DES LANDES



- Le RCL continue son travail de formation au sein de l'école de Rugby avec 73 joueurs (mini-poussins à minimes) et 14 éducateurs pour les encadrements du samedi.
- L'entente Landes - Plateaux (St Paul / St Cernin) continue en cadets et juniors avec 15 joueurs de grande qualité et 4 éducateurs pour les entraînements du mercredi et les matches du samedi après-midi.
- Le RCL a pris en charge l'équipe cadette « les Amazones CD15 ». Les Amazones pratiquent le rugby à 7 en Championnat de France avec 14 joueuses, 2 entraîneurs et 4 dirigeant(e)s.
- Comme chaque année nous remercions tous les bénévoles (dirigeants, éducateurs, joueurs...), le Conseil Général, la mairie et M. Dabernat pour leurs engagements.
- Pour l'année 2009/2010, les soirées du RCL : soirée repas de Noël, soirée paëlla, quine.
- Pour nous contacter : Le président, J-Luc Fontanel 06 76 72 23 18 / L'école de rugby, T. Brandalac 04 71 46 32 69 / L'entente Landes-Plateaux, Cadets : N. Chambon 04 71 46 38 12 ; Juniors : P. Martins 06 89 02 23 26 / Les amazones CD15, D. Picarrougne 06 37 76 75 98.

# Nouveau site internet de la commune : [www.saint-paul-des-landes.fr](http://www.saint-paul-des-landes.fr)

Plan du site - Aller au contenu - Accessibilité Contact

## MAIRIE DE SAINT PAUL DES LANDES



Saint Paul des Landes Vie Municipale Social Culturel Enfance-Jeunesse Vie Associative Nature-Environnement Services-Commerces

Bienvenue sur le site de la mairie de Saint Paul des Landes

Rechercher

**mardi 15 décembre 2009** - 14:31:19  
Saint(e) Ninon  
Météo : Nuageux -4°C

**Agenda des manifestations**

- Exposition Josiane Carrié-Luffroy du 14 novembre au 31 décembre
- Quine de l'APE le 30 janvier
- Lecture "A Pages Ouvertes" Marie Ferranti le 12 février
- Stage de step et stretching le 13 février
- Carnaval à SAINT PAUL le 27 février

> Consulter l'agenda du mois  
> Proposez votre manifestation

**Géolocalisation**



POWERS BY Google

**Actualités :**



**Les maisons fleuries récompensées** (13 décembre)  
Les lauréats 2009 du concours des maisons fleuries

- Les maisons fleuries récompensées
- Marché de Noël 2009
- "La Gourmandise des Mots"
- Succès du vide grenier "Spécial Jouets"

> Voir toutes les actualités

**En bref :**

- Vaccination contre la grippe A(H1N1)
- Permanence de l'assistante sociale

> Voir toutes les brèves

**Documents :**

- OFFRE D'EMPLOI
- Menus de la cantine nov. - déc. 2009
- Compte rendu du conseil municipal 07-09-2009
- Menus de la cantine sept. - oct 2009
- ALSH bilan 2009
- programme RAM sept-déc 2009
- bulletin Natura 2000 n°1
- Rugby - Le calendrier du RCL

> Voir tous les documents

**OFFRE D'EMPLOI**

Recrutement d'un Agent de développement culturel  
> posté le 09/11/2009  
> 8 Ko, téléchargé 108 fois.

Télécharger

**Galleries Photos :**



> Voir les galleries photos

## Saint - Paul - des - Landes

### Côté Nature



Photos Gérard GAUTIER - Textes CPIE de Haute Auvergne & CEPA

### « Saint-Paul-des-landes, Côté Nature »

Une brochure pour découvrir les zones naturelles remarquables et les paysages du territoire de Saint-Paul-des-Landes . Présentation des richesses du marais du Cassan et de Prentegarde par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne et le Conservatoire des Paysages et des Espaces d'Auvergne.

20 photographies de paysages de Saint-Paul-des-landes par Gérard GAUTIER.

56 pages en couleurs. 12 €. Disponible en Mairie.